

RAPPORT ANNUEL

2017



sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets

10 rue de la Mairie
28160 Dangeau
Tél. : 02 37 96 74 66
Fax : 02 37 96 74 69
E-mail : sictom.bbi@wanadoo.fr
Site web: www.sictombbi.fr



Sictom BBI
Brou Bonneval Illiers-Combray

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
HISTORIQUE.....	4
1^{ERE} PARTIE ORGANISATION SYNDICALE	
1. PERIMETRE DESSERVI EN 2017	7
2. COMPETENCES.....	9
3. LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT	9
3.1 Le Comité Syndical	9
3.2 Le Bureau	9
3.3 Le personnel du syndicat.....	10
2^{EME} PARTIE INDICATEURS TECHNIQUES	
1. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	12
1.1 Déchets pris en charge par le SICTOM BBI	13
1.2 Les collectes en porte à porte.....	15
1.2.1 <i>Les collectes des ordures résiduelles et sélectives.....</i>	<i>15</i>
1.2.2 <i>Le « camion vert »</i>	<i>19</i>
1.3 Les déchèteries	20
1.3.1 <i>Fonctionnement</i>	<i>20</i>
1.3.2 <i>Résultats et évolution.....</i>	<i>21</i>
2. LE TRAITEMENT DES DECHETS	24
2.1 Le SOMEL	24
2.2 L'Usine de Valorisation Energétique Orisane.....	24
2.3 Le centre de tri.....	25
2.4 La plate-forme de compostage de végétaux.....	27
2.5 Les filières de traitement des déchets de déchèteries	29
2.5.1 <i>Marché « Evacuation et traitement des déchets de déchèteries »</i>	<i>29</i>
2.5.2 <i>Les filières dédiées.....</i>	<i>30</i>
2.5.3 <i>Les autres déchets de déchèteries.....</i>	<i>33</i>
3. COMMUNICATION ET PREVENTION	34
3.1 Outils de communication	34
3.2 Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)	36
3.2.1 <i>Objectifs et gisements prioritaires</i>	<i>36</i>
3.2.2 <i>Les actions du PLP : présentations et résultats</i>	<i>37</i>
3.2.3 <i>Bilan du PLP : atteinte des objectifs</i>	<i>43</i>
3.2.4 <i>Bilan financier</i>	<i>43</i>
3.3 Perspectives et projets.....	43
3^{EME} PARTIE INDICATEURS FINANCIERS	
1. MODALITES D'EXPLOITATION	46
2. STRUCTURE DES DEPENSES	46
2.1 Montant annuel des dépenses et leur évolution	46
2.1.1 <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>46</i>
2.1.2 <i>Dépenses de fonctionnement.....</i>	<i>47</i>

2.2 Principales prestations rémunérées à des entreprises	47
3. FINANCEMENT DU SERVICE.....	48
3.1 La TEOM et les redevances.....	48
3.1.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	48
3.1.2 Les redevances	49
3.2 Les aides publiques et les soutiens des éco-organismes	50
3.3 Les recettes de valorisation.....	51
4. ANALYSE DES COÛTS 2017	51
4.1 Les charges et les produits	51
4.2 Coûts aidés des différents flux de déchets	52
4.3 Evolution des coûts aidés	53

4^{EME} PARTIE SYNTHESE

1. LE SERVICE.....	55
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES	56
3. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	57

PREAMBULE

Afin d'assurer la transparence auprès des usagers du service, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoyait que le Président de l'EPCI compétente présente chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à son assemblée délibérante.

A cet effet, le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 fixait les indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer sur ce rapport.

Ce décret est abrogé par la loi n°2015-92 du 17 août 2015 – art. 98. Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 pris en application de cette loi apporte des modifications règlementaires et crée l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose la rédaction d'un **rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets** destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Il présente les recettes et les dépenses par flux de déchets et par étape technique.

Il est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité.

Il précise les conditions d'application de cet article qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et fixe notamment la liste des indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport annuel par insertion d'une annexe XIII aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3.

HISTORIQUE

En **1969**, un syndicat intercommunal d'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la région de Brou Bonneval Illiers-Combray, regroupant 14 communes, a été **créé**.

Parallèlement, un schéma départemental de collecte et de traitement des déchets a été établi au début des années 1970 en Eure-et-Loir, se traduisant par la constitution des syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des déchets.

En **1972**, ce syndicat fut transformé en syndicat de réalisations dit « **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères** » dont les missions étaient de construire une usine d'incinération des ordures ménagères et de mettre en œuvre et assurer l'exploitation d'un service de collecte, ce qui fut réalisé dès 1973.

Dans le courant des années 1990, l'évolution de la législation et la vétusté de l'usine d'incinération ont incité le SICTOM à réorganiser l'ensemble du service en se lançant dans le tri des déchets avec :

- l'implantation d'un réseau de **3 déchèteries** entre **1993 et 1994** ouvertes aux particuliers et aux professionnels,
- la **collecte des emballages ménagers** en carton, métaux, plastiques et verre, ainsi que des journaux magazines dès **1996**. Collectes qui seront généralisées à tout le périmètre syndical en 2003.
- la construction d'une **plate-forme de compostage de végétaux** en **1997**.

En **1999**, l'usine de Dangeau ne pouvant plus être mise aux normes, le SICTOM a adhéré au **SOMEL** (Syndicat des Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir) qui a pour compétences :

- l'incinération des déchets,
- la création et gestion du quai de transfert de Dangeau,
- le transport des déchets vers l'unité d'incinération Orisane de Mainvilliers ou vers le centre de tri Natriel,
- la réhabilitation des anciens sites d'incinération et de stockage des mâchefers.

Fin 2005, l'usine d'incinération a été démolie en vue d'y construire un quai de transfert des ordures aux normes. Le SOMEL a réalisé les travaux en 2009.

Lors de la création des communautés de communes en **2002 et 2004**, le Syndicat est devenu **Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Brou Bonneval Illiers-Combray** (*SICTOM BBI*).

Afin de respecter les prescriptions du Grenelle de l'environnement et du PEDMA 28, en **2012**, le SICTOM BBI s'engage pour 5 ans dans un **Programme Local de Prévention** des déchets visant à réduire en quantité et en nocivité la production de déchets ménagers et assimilés.

Suite à la dissolution du SIRTOM du Pays Chartrain, **8 nouvelles communes** intègrent le SICTOM BBI **au 1^{er} janvier 2013**.

1^{ère} PARTIE

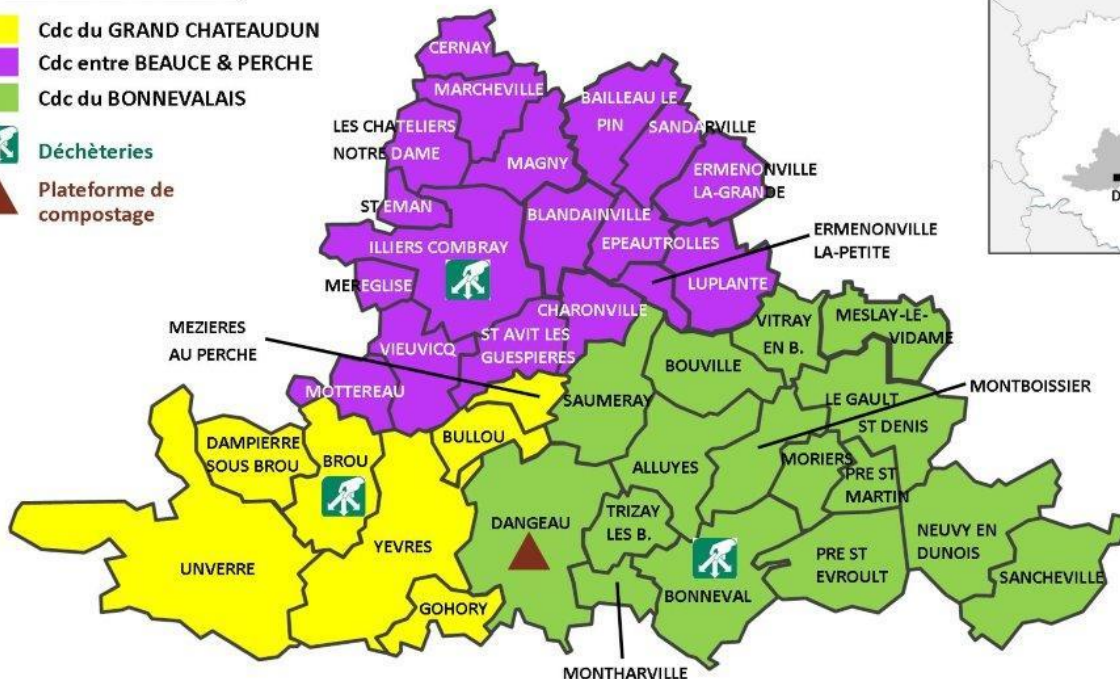
ORGANISATION

SYNDICALE

1. PERIMETRE DESSERVI EN 2017

Collectivités adhérentes

- Cdc du GRAND CHATEAUDUN
- Cdc entre BEAUCE & PERCHE
- Cdc du BONNEVALAIS
- ♻️ Déchèteries
- ▲ Plateforme de compostage



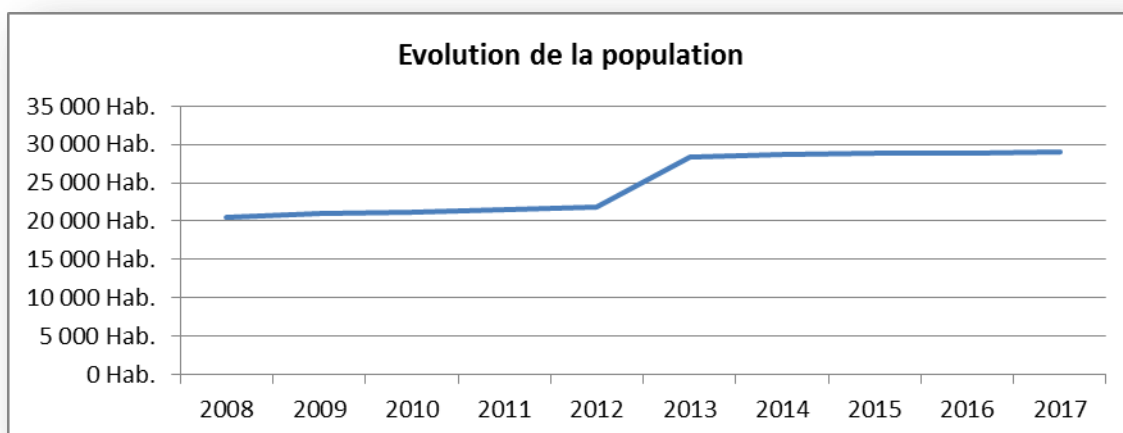
Réalisation : SICTOM BBI

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le syndicat assure le service de collecte et de traitement des déchets de **41 communes**, réparties sur trois Communautés de Communes (CdC).

Les CdC se substituent à leurs communes membres au sein du SICTOM.

Au 1^{er} janvier 2017, suite à la dissolution de la CdC du Perche Gouët, les communes ont adhéré à la CdC du Grand Châteaudun, excepté Mottereau qui a adhéré à la CdC entre Beauce et Perche.

Le SICTOM BBI regroupe **28 998 habitants** (population légale 2017 - recensement 2014), soit 0,33 % de plus qu'en 2016.



	Communes membres	Pop. Légale 2016 pop. Municipale recst. 2013	Pop. Légale 2017 pop. Municipale recst. 2014
CdC du Grand Châteaudun 5 communes	Brou	3 447 Hab.	3 411 Hab.
	Bullou	242 Hab.	245 Hab.
	Dampierre sous Brou	507 Hab.	493 Hab.
	Gohory	333 Hab.	328 Hab.
	Mézières au Perche	133 Hab.	134 Hab.
	Mottereau	163 Hab.	CdC entre B. & P.
	Unverre	1 259 Hab.	1 241 Hab.
	Yèvres	1 723 Hab.	1 701 Hab.
		7 807 Hab.	7 553 Hab.

	Communes membres	Pop. Légale 2016 pop. Municipale recst. 2013	Pop. Légale 2017 pop. Municipale recst. 2014
CdC entre Beauce et Perche 16 communes	Bailleau le Pin	1 504 Hab.	1 569 Hab.
	Blandainville	225 Hab.	240 Hab.
	Cernay	86 Hab.	88 Hab.
	Charonville	312 Hab.	313 Hab.
	Epeautrolles	191 Hab.	188 Hab.
	Ermenonville la Grande	322 Hab.	323 Hab.
	Ermenonville la Petite	174 Hab.	179 Hab.
	Illiers Combray	3 396 Hab.	3 364 Hab.
	Les Chatelliers Notre Dame	128 Hab.	131 Hab.
	Luplanté	393 Hab.	391 Hab.
	Magny	648 Hab.	657 Hab.
	Marchéville	533 Hab.	518 Hab.
	Méréglise	104 Hab.	103 Hab.
	Mottereau	CdC Grd Châteaudun	167 Hab.
	Saint Avit les guespières	376 Hab.	386 Hab.
	Saint Eman	111 Hab.	110 Hab.
Sandarville	389 Hab.	401 Hab.	
Vieuvicq	469 Hab.	473 Hab.	
	9 361 Hab.	9 601 Hab.	

	Communes membres	Pop. Légale 2016 pop. Municipale recst. 2013	Pop. Légale 2017 pop. Municipale recst. 2014
CdC du Bonnevalais 14 communes	Alluyes	767 Hab.	766 Hab.
	Bonneval	4 838 Hab.	4 919 Hab.
	Bouville	574 Hab.	576 Hab.
	Dangeau - Bullou - Mézières au	948 Hab.	934 Hab.
	Le Gault Saint Denis	673 Hab.	672 Hab.
	Meslay le Vidame	533 Hab.	537 Hab.
	Montboissier	329 Hab.	328 Hab.
	Montharville	95 Hab.	95 Hab.
	Moriers	213 Hab.	215 Hab.
	Neuvy en Dunois	332 Hab.	323 Hab.
	Pré Saint Evroult	286 Hab.	290 Hab.
	Pré Saint Martin	170 Hab.	183 Hab.
	Sancheville	837 Hab.	850 Hab.
	Saumeray	459 Hab.	469 Hab.
Trizay les Bonneval	322 Hab.	330 Hab.	
Vitray en Beauce	359 Hab.	357 Hab.	
	11 735 Hab.	11 844 Hab.	
Population totale du SICTOM		28 903 Hab.	28 998 Hab.

2. COMPETENCES

Le SICTOM BBI exerce deux compétences liées aux déchets ménagers et assimilés :

- ⇒ **la collecte** : collectes en porte à porte et en déchèteries
- ⇒ **le traitement** : traitement des déchets des déchèteries et de la plate-forme de compostage.

Les compétences **transfert/transport des ordures ménagères et des déchets recyclables, tri des déchets recyclables et incinération des ordures ménagères** sont transférées au SOMEL (Syndicat des Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir).

Le SICTOM assure aussi une mission d'**information** et d'**animation** auprès de sa population.

3. LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT

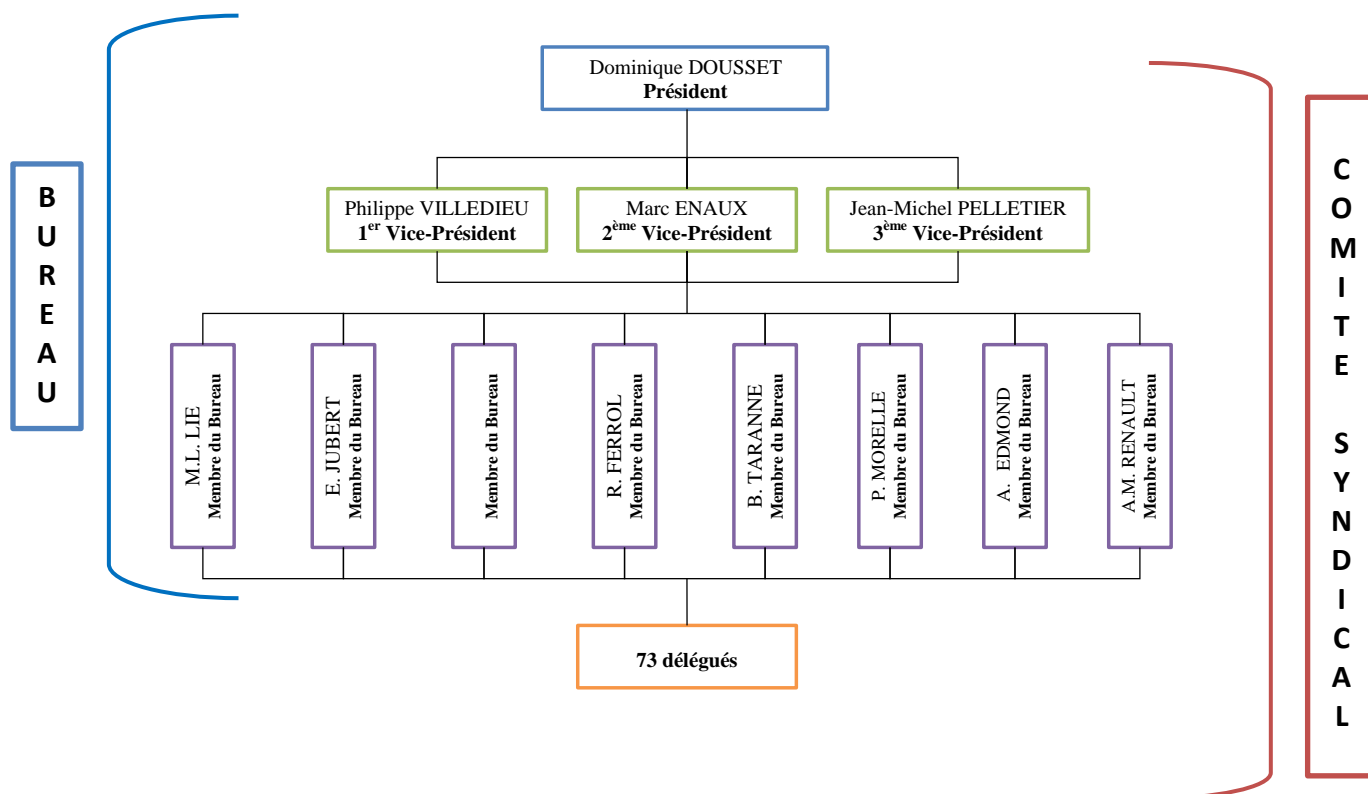
3.1 Le Comité Syndical

Le **Comité syndical** est composé de 85 délégués titulaires (2 titulaires et 2 suppléants par commune adhérente, auxquels s'ajoutent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chaque communauté de communes). Il vote de compte administratif, le budget et décide de la mise en place des différents projets.

3.2 Le Bureau

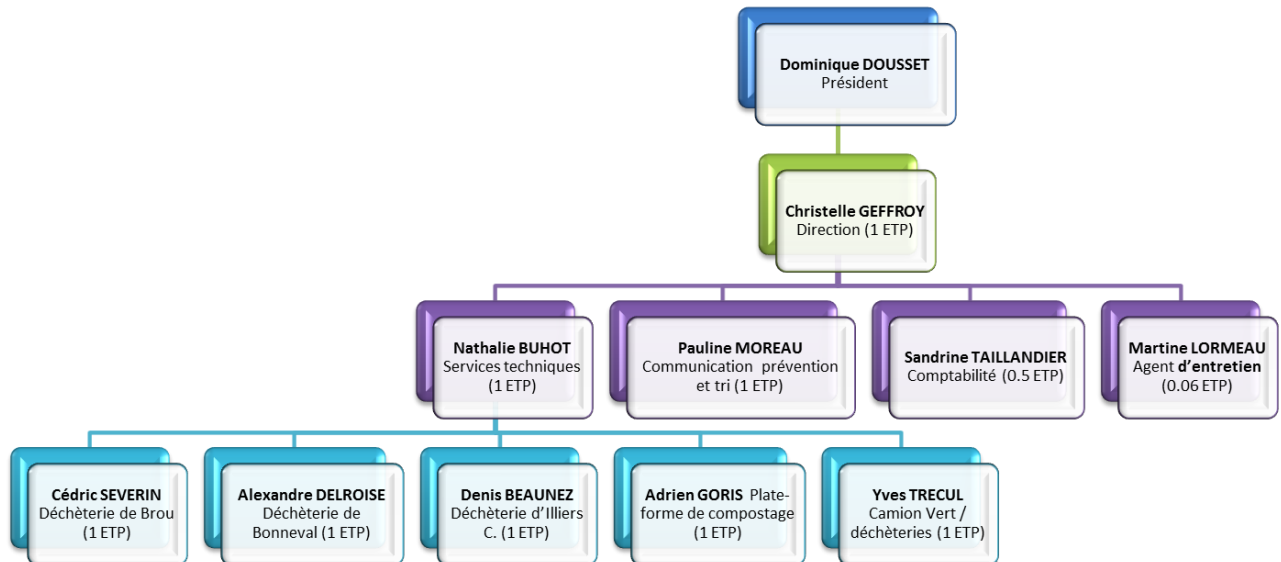
Le **Bureau** est élu par le comité syndical. Il est composé de 12 délégués (dont le président et les 3 vice-présidents) et gère les affaires courantes.

Suite aux élections municipales de mars 2014, l'assemblée délibérante, renouvelée, a élu les nouveaux membres du Bureau le 14 mai 2014.



3.3 *Le personnel du syndicat*

A la fin 2017, le SICTOM emploie **8 agents à plein temps** et **2 agents à temps non complet**. L'effectif reste stable depuis 2011.



2^{ème} PARTIE

INDICATEURS

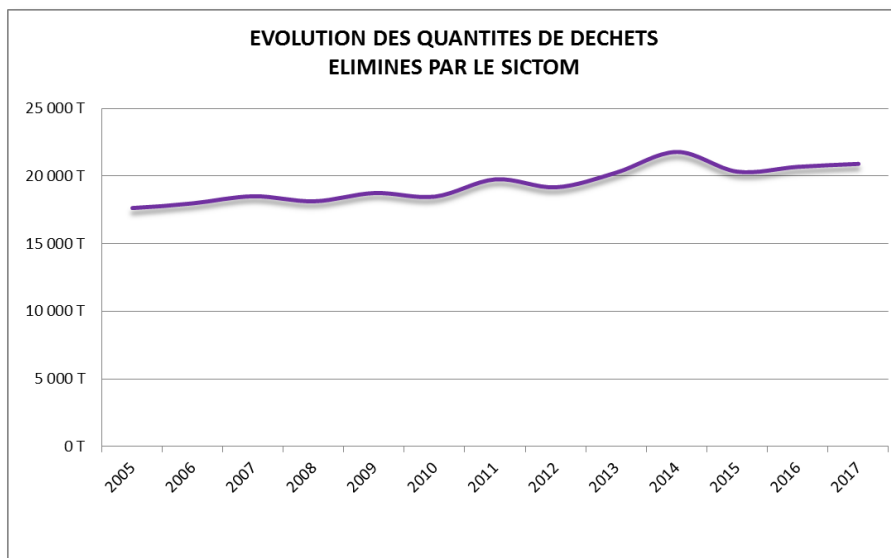
TECHNIQUES

1. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'organisation du service n'a pas subi d'évolution depuis 2015 :

Schéma du service de collecte - A partir de 2015			
Déchets collectés	Sur les 41 communes		
	Type de service	Contenants	Fréquence de collecte / Accès
Ordures ménagères résiduelles	Collecte en porte à porte	Bacs roulants	C2 : hyper centres de Brou, Bonneval et Illiers-Combray C1 : sur le reste du périmètre
Emballages et papiers (biflux)	Collecte en porte à porte	Bacs roulants	C2 : hyper centres de Brou, Bonneval et Illiers-Combray C1 : sur le reste du périmètre
	Apport volontaire	Conteneurs 3 ou 4 m ³	3 déchèteries : Brou, Bonneval, Illiers Combray
Verre	Collecte en porte à porte	Bacs roulants	C0,25
	Apport volontaire	Conteneurs 3 ou 4 m ³	3 déchèteries : Brou, Bonneval, Illiers Combray
Déchets Non Ménagers (redevance spéciale professionnels)	Collecte en porte à porte	Bacs roulants	C1 ou C2 ou C3
Déchets végétaux	Collecte en porte à porte	vrac	sur rendez-vous Accès aux personnes ≥ 65 ans ou invalides
	Dépôt à la plate-forme de compostage : Dangeau ou en déchèteries		Accès aux particuliers et professionnels
Encombrants - gravats - métaux - déchets spéciaux - cartons	Dépôts en déchèteries : Brou, Bonneval, Illiers-Combray		Accès aux particuliers et professionnels
Piles	Apport volontaire	Conteneurs d'apport volontaire dans certaines communes	
Textiles, linges de maison	Apport volontaire	Conteneurs d'apport volontaire dans certaines communes	
<i>C1 : 1 fois / semaine</i>	<i>C2 : 2 fois / semaine</i>	<i>C3 : 3 fois / semaine</i>	<i>C0,25 : 1 fois / mois</i>

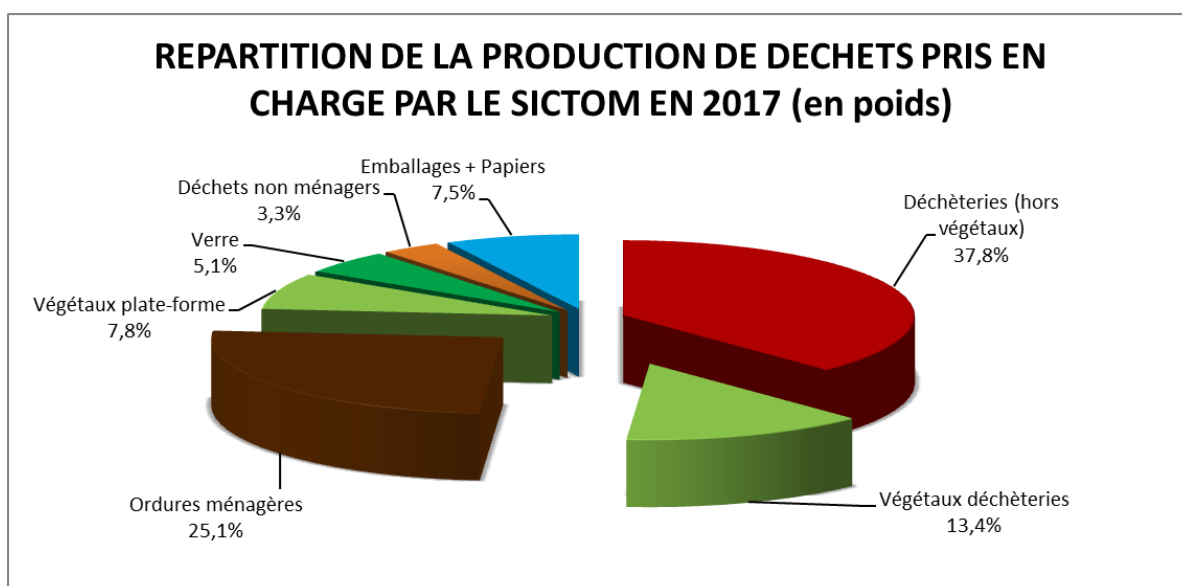
1.1 Déchets pris en charge par le SICTOM BBI



20 914 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SICTOM en 2017, soit **1 % de plus qu'en 2016**.

687 kg par habitant de déchets ménagers ont été produits en 2017 (contre 680 kg/hab. en 2016).

Moyenne Eure-et-Loir en 2013 : 619 kg/hab.

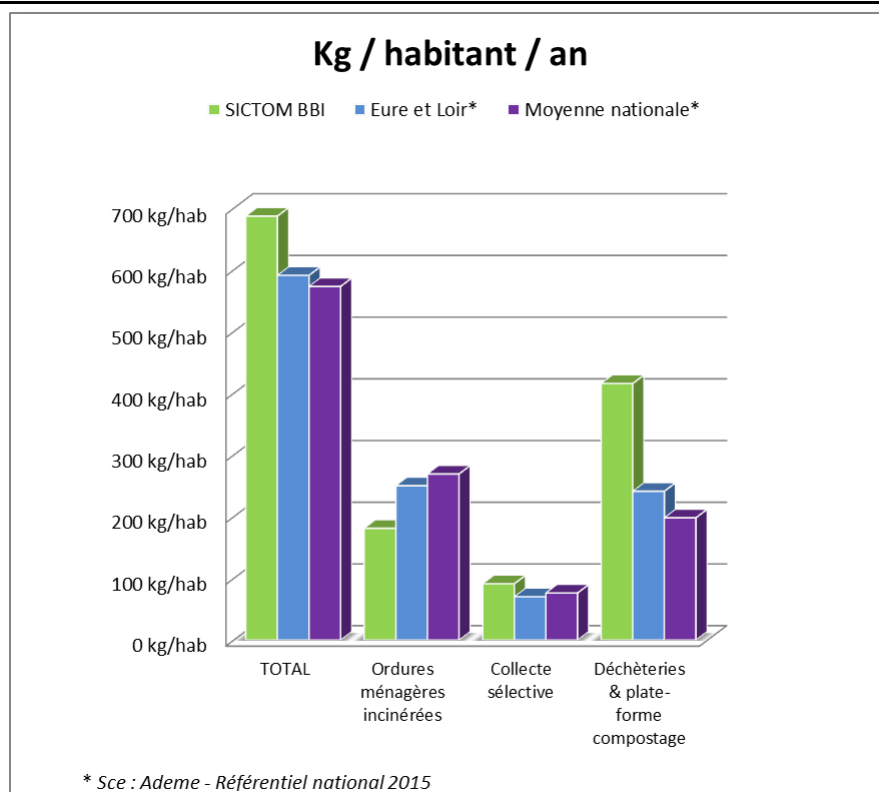


Le poids de déchets collectés en **déchèterie** représente plus de **52 % du poids total** collecté, celui des **ordures ménagères incinérées : 25 %**.

Le **taux de valorisation matière** atteint **45 %** en 2017, comme en 2016. Le taux de **valorisation énergétique** est de **28 %**.

Evolution des tonnages collectés – SICTOM BBI

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
POP. MUNICIPALE (sans dble cpte) SICTOM BBI	23 584 hab.	23 940 hab.	24 304 hab.	28 385 hab.	28 625 hab.	28 836 hab.	28 903 hab.	28 998 hab.	2016/2017
COLLECTE TRADITIONNELLE	6 409 T	6 412 T	6 225 T	6 692 T	6 685 T	5 743 T	5 805 T	5 939 T	2,30%
totalité de la population SICTOM BBI concernée	272 kg/hab./an	268 kg/hab./an	256 kg/hab./an	236 kg/hab./an	234 kg/hab./an	199 kg/hab./an	201 kg/hab./an	205 kg/hab./an	1,96%
dont : ordures ménagères	5 721 T	5 704 T	5 514 T	6 023 T	6 019 T	5 073 T	5 118 T	5 257 T	2,70%
	243 kg/hab./an	238 kg/hab./an	227 kg/hab./an	212 kg/hab./an	210 kg/hab./an	176 kg/hab./an	177 kg/hab./an	181 kg/hab./an	2,37%
Déchets non ménagers sous redevance spéciale	688 T	708 T	711 T	669 T	667 T	670 T	687 T	682 T	-0,73%
COLLECTES SELECTIVES	2 086 T	2 067 T	2 057 T	2 249 T	2 216 T	2 534 T	2 596 T	2 629 T	1,27%
totalité de la population SICTOM BBI concernée	88 kg/hab./an	86 kg/hab./an	85 kg/hab./an	79 kg/hab./an	77 kg/hab./an	88 kg/hab./an	90 kg/hab./an	91 kg/hab./an	0,94%
soit en % du total collecté	11,26	10,44	10,71	11,09	10,17	12,46	12,54	12,57	
verre	899 T	904 T	889 T	992 T	989 T	949 T	1 038 T	1 068 T	2,96%
	38 kg/hab./an	38 kg/hab./an	37 kg/hab./an	35 kg/hab./an	35 kg/hab./an	33 kg/hab./an	36 kg/hab./an	37 kg/hab./an	2,62%
journaux magazines	670 T	666 T	654 T	672 T	648 T				
	28 kg/hab./an	28 kg/hab./an	27 kg/hab./an	24 kg/hab./an	23 kg/hab./an	1 585 T	1 558 T	1 560 T	0,14%
emballages	517 T	497 T	513 T	585 T	579 T	55 kg/hab./an	54 kg/hab./an	54 kg/hab./an	-0,19%
	22 kg/hab./an	21 kg/hab./an	21 kg/hab./an	21 kg/hab./an	20 kg/hab./an				
2013 : Pop municip + conventions Chartres Métrop (- Meslay le V. + Ollé)	27 393 hab.	27 780 hab.	28 143 hab.	28 489 hab.	28 715 hab.	28 912 hab.	28 973 hab.	29 068 hab.	0,33%
DECHETERIES	9 040 T	10 329 T	9 749 T	10 067 T	11 381 T	10 506 T	10 815 T	10 723 T	-0,85%
(hors papiers et verre des conteneurs d'apport volontaire)	330 kg/hab./an	372 kg/hab./an	346 kg/hab./an	353 kg/hab./an	396 kg/hab./an	363 kg/hab./an	373 kg/hab./an	369 kg/hab./an	-1,18%
dont : valorisables	4 109 T	4 543 T	4 223 T	4 106 T	4 730 T	4 376 T	5 042 T	5 024 T	-0,36%
(cartons, végétaux, métaux, bois, D3E, huiles, batteries..)	150 kg/hab./an	164 kg/hab./an	150 kg/hab./an	144 kg/hab./an	165 kg/hab./an	151 kg/hab./an	174 kg/hab./an	173 kg/hab./an	-0,68%
autres	4 930 T	5 786 T	5 526 T	5 961 T	6 651 T	6 131 T	5 773 T	5 699 T	-1,29%
(gravats, encombrants, DMS)	180 kg/hab./an	208 kg/hab./an	196 kg/hab./an	209 kg/hab./an	232 kg/hab./an	212 kg/hab./an	199 kg/hab./an	196 kg/hab./an	-1,61%
PLATE-FORME DE COMPOSTAGE (apports directs)	994 T	983 T	1 177 T	1 276 T	1 501 T	1 561 T	1 484 T	1 624 T	9,40%
	36 kg/hab./an	35 kg/hab./an	42 kg/hab./an	45 kg/hab./an	52 kg/hab./an	54 kg/hab./an	51 kg/hab./an	56 kg/hab./an	9,04%
camion vert	103 T	94 T	108 T	114 T	152 T	130 T	150 T	144 T	-3,97%
autres apports directs	891 T	888 T	1 069 T	1 162 T	1 350 T	1 431 T	1 335 T	1 480 T	10,90%
dont professionnels	132 T	170 T	159 T	212 T	258 T	223 T	327 T	268 T	-18,09%
Apports des déchèteries	2 300 T	2 560 T	2 619 T	2 627 T	3 119 T	2 233 T	3 041 T	2 811 T	-7,57%
TOTAL PLATE-FORME DE COMPOSTAGE		3 542 T	3 796 T	3 903 T	4 621 T	3 794 T	4 525 T	4 435 T	-2,00%
		128 kg/hab./an	135 kg/hab./an	137 kg/hab./an	161 kg/hab./an	131 kg/hab./an	156 kg/hab./an	153 kg/hab./an	-2,32%
TOTAL COLLECTE PAR LE SICTOM	18 528 T	19 790 T	19 207 T	20 285 T	21 784 T	20 345 T	20 701 T	20 914 T	1,0%
	732 kg/hab./an	767 kg/hab./an	736 kg/hab./an	713 kg/hab./an	760 kg/hab./an	704 kg/hab./an	715 kg/hab./an	720 kg/hab./an	0,7%
TOTAL PRODUIT PAR LES MENAGES	17 708 T	18 912 T	18 337 T	19 404 T	20 859 T	19 452 T	19 686 T	19 964 T	1,4%
	698 kg/hab./an	730 kg/hab./an	700 kg/hab./an	682 kg/hab./an	727 kg/hab./an	673 kg/hab./an	680 kg/hab./an	687 kg/hab./an	1,1%
dont recyclé	7 057 T	7 422 T	7 298 T	7 418 T	8 190 T	8 248 T	8 795 T	9 009 T	2,4%
	275 kg/hab./an	284 kg/hab./an	277 kg/hab./an	261 kg/hab./an	286 kg/hab./an	286 kg/hab./an	304 kg/hab./an	310 kg/hab./an	2,1%
soit en % du total collecté	39,85	39,25	39,80	38,23	39,26	42,40	44,68	45,12	1,0%



Il apparait clairement que les habitants du syndicat produisent **plus de déchets que la moyenne nationale ou départementale**.

Ce phénomène semble lié essentiellement aux **déchèteries qui réceptionnent une quantité très importante de déchets**.

Ces quantités de déchets déposés en déchèteries, ainsi que les **bons résultats des collectes sélectives** permettent de réduire la collecte des OMR.

1.2 Les collectes en porte à porte

1.2.1 Les collectes des ordures résiduelles et sélectives

Les collectes en porte à porte sont réservées aux ménages du SICTOM, ainsi qu'aux professionnels qui produisent des déchets assimilables par leur quantité et leur qualité aux déchets ménagers (qui peuvent être collectés et traités dans les mêmes conditions que les déchets ménages). Les plus gros producteurs de déchets non ménagers qui utilisent les services du SICTOM sont soumis à la Redevance Spéciale (cf p 45).

Le schéma de collecte a été revu en 2015 afin de maintenir ou améliorer la qualité de service pour l'utilisateur, garantir au mieux la salubrité et la sécurité des agents de collecte, tout en maîtrisant les coûts.

Depuis janvier 2015, sur l'ensemble des communes adhérentes :

- La collecte en porte à porte des 3 flux (OMR, Emballages recyclables, papiers et verres) est généralisée à l'ensemble des 41 communes (PM : les 8 communes de l'ex SIRTOM du Pays Chartrain étaient collectées en système mixte : porte à porte pour les OMR et Emballages et apport volontaire pour les verres et papiers)
- l'ensemble des flux est collecté en bacs roulants,
- Les emballages et les papiers sont collectés en mélange,
- Les fréquences de collecte sont optimisées dans les centres villes de Brou, Bonneval, Illiers Combray et Yèvres.
-

● Moyens matériels et humains

➔ Contenants

Le Syndicat met à disposition de chaque foyer, établissement professionnel et administration, un ensemble de poubelles pour effectuer le tri des déchets :

Bac GRIS* ou sac rouge pour les ordures ménagères résiduelles**



Bacs JAUNE* pour les emballages recyclables et le papier en mélange



Bacs VERT* pour le verre



* Dotation en bacs selon le nombre de personnes dans le foyer et la possibilité de stockage
 ** Dotation en sacs rouges pour les usagers qui n'ont pas du tout de possibilité de stockage des bacs (pas de cour, de garage, de jardin)

Bacs en place	Ordures résiduelles				Emballages + papier			Verre	
	120 litres	240 litres	360 litres	660 litres	120 litres	240 litres	360 litres	120 litres	240 litres
Ménages	9 791	2 897	461	427	11 706	1 154	516	12 683	385
Non ménages (redevance spéciale)	0	12	58	149	0	16	130	25	40
Total	9 791	2 909	519	576	11 706	1 170	646	12 708	425

➔ Véhicules et moyens humains

4 bennes bi-compartmentées assurent le ramassage quotidien des ordures ménagères et des collectes sélectives. Une benne de secours prend le relais en cas d'indisponibilité d'un des véhicules. Grâce à ces camions-bennes, 2 flux de déchets peuvent être collectés simultanément en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en permettant des économies d'énergie.



Les équipages sont formés d'un chauffeur et d'un ripeur qui travaillent sur 4 jours (personnel Suez). 12 agents assurent ainsi les **24 tournées hebdomadaires** (sur 6 jours) desservant les habitants des 41 communes.

Une benne traditionnelle avec un chauffeur complète le dispositif afin de collecter les plus gros producteurs qui ont besoin de 3 passages par semaine en déchets non ménagers (DNM) les lundis, mercredis et samedis.

● Déchets non ménagers

Conformément au code Général des Impôts et des Collectivités Territoriales, la collectivité doit imposer, en parallèle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la **Redevance Spéciale** auprès des établissements producteurs de déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères et qui utilisent les services de la collectivité.

Cette redevance est calculée à partir du coût réel du service rendu. Elle réduit donc d'autant le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par les contribuables. Une convention d'abonnement à la redevance spéciale est signée entre l'établissement concerné et le SICTOM.

Afin d'optimiser les coûts de collecte, le marché qui a pris effet en 2015 prévoit que les abonnés à la redevance spéciale soient collectés avec les tournées d'ordures ménagères et non plus dans le cadre d'une tournée spécifique. Cependant, le prestataire de collecte a fait le choix d'organiser une tournée spécifique avec un camion-benne traditionnelle et 1 chauffeur-ripeur, uniquement pour les très gros producteurs qui demandent 3 collectes hebdomadaires afin de ne pas surcharger ses tournées d'ordures ménagères.

Les abonnés ont le choix dans la fréquence de ramassage (1,2 ou 3 fois par semaine). Le nombre de bacs levés sert alors de base à la facturation.

En 2017 :

- 37 abonnés à la redevance spéciale.
- 578 tonnes de déchets collectés en porte à porte + 21 tonnes apportées en direct au centre de transfert (marché de Brou).
- Tarif du 4^{ème} trimestre 2016 : 20,38 € pour un bac 660 litres levé

ABONNES A LA REDEVANCE SPECIALE

ABONNE	ADRESSE		
Fondation Chevallier Debeausse	Rue Chevallier Debeausse	28800	Alluyes
Aldi Marché	1 – 3 impasse des Flandres	28800	Bonneval
Charcuterie	51 rue de Chartres	28800	Bonneval
Collège Bonneval	16 rue des Ecoles	28800	Bonneval
Boulangerie	3 rue de Chartres	28800	Bonneval
Hôpital Psychiatrique Henry Ey	32 rue de la Grève	28800	Bonneval
Hôtellerie du Bois Guibert	Lieu-dit Bois Guibert	28800	Bonneval
Huit à Huit	4 place de l'Eglise	28800	Bonneval
Le Home des Près	1 chemin des Près	28800	Bonneval
Maison de retraite	18 rue Saint Roch	28800	Bonneval
Marché Bonneval	rue Saint Roch	28800	Bonneval
SA Agribeauce	1 chemin des Roches	28800	Bonneval
Aldi Marché Brou	ZI nord	28160	Brou
BAJE	ZI route de Chartres	28160	Brou
Camping SCI de l'Etang	Poméan	28160	Brou
Camping et base de loisirs	route des Moulins	28160	Brou
Collège Brou	9 rue des quatre vents	28160	Brou
Hôpital et maison de retraite	1 rue Marcel Bordet	28160	Brou
Intermarché	ZI route de Chartres	28160	Brou
Latty International	1 rue Xavier Latty	28160	Brou
Marché Brou	Hôtel de ville	28160	Brou
Plat d'Etain	4 place des Halles	28160	Brou
Vouzelaud Armurerie	8 place des Halles	28160	Brou
Bricomarché	ZI route de Chartres	28160	Brou
Trouv'tout	ZI route de Chartres	28160	Brou
Proxi Super	17 Place des Halles	28160	Brou
CALME	Moulin de Montjouvin	28120	Illiers Combray
Camping le Bois Fleuri	Hôtel de Ville	28120	Illiers Combray
Collège Illiers Combray	4 avenue G. Clémenceau	28120	Illiers Combray
FAPEC	18 rue des Tilleuls	28120	Illiers Combray
Hôpital Local et maison de retraite	6 avenue G. Clémenceau	28120	Illiers Combray
Intermarché	48 avenue Marcel Proust	28120	Illiers Combray
Maison de retraite SNCF	30 rue de Chartres	28120	Illiers Combray
Marché Illiers	Mairie 11 rue Philibert Poulain	28120	Illiers Combray
SCI de la Citadelle	6 rue Pasteur	28120	Illiers Combray
La Ferme des Roches	Les Roches	28160	Unverre
CRF Beaurouvre	Beaurouvre	28120	Blandainville

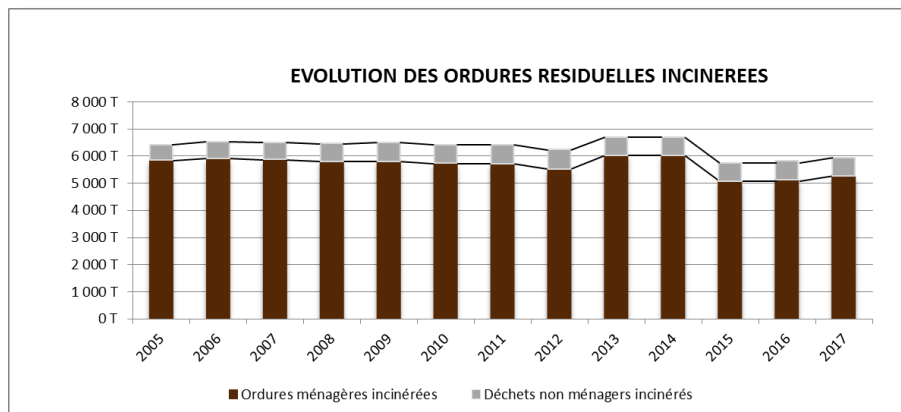
La commune de Brou apporte, par ses propres moyens, tout ou partie des déchets du marché hebdomadaire au quai de transfert de Dangeau. Par conséquent, le SICTOM lui facture alors uniquement le traitement en fonction du poids déposé.

● **Résultats des collectes d’ordures résiduelles incinérées**

5 939 tonnes incinérées en 2017

Après la diminution sensible observée en 2015 (au moment du changement d’organisation des collectes), le tonnage des **ordures incinérées** augmente légèrement : +1,09% entre 2015 et 2016 (+62 tonnes), + **2,30 % entre 2016 et 2017 (+134 tonnes)**.

Ordures ménagères : +2,70%
Déchets non ménagers : -0,73 %

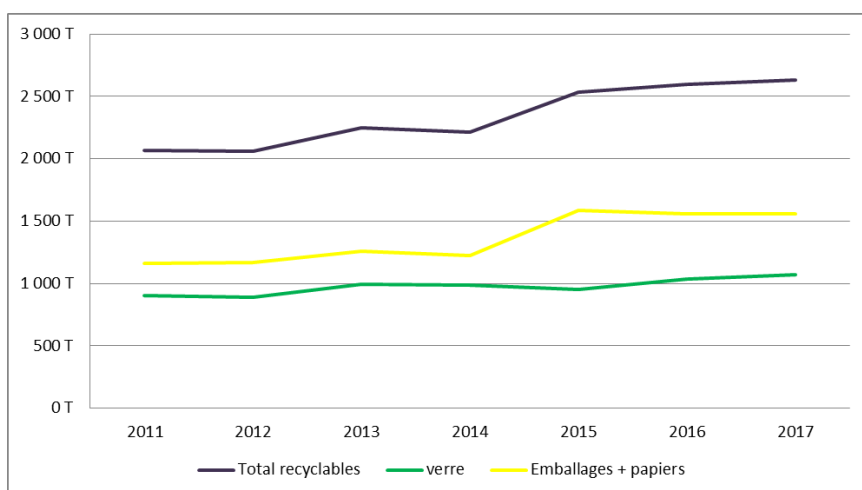


● **Résultats des collectes sélectives**

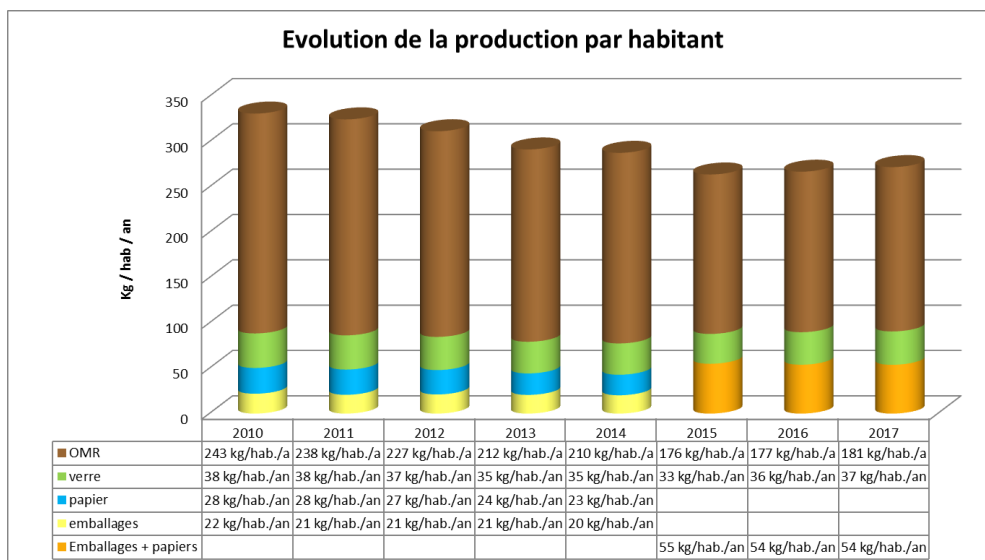
2 629 tonnes de recyclables collectés en 2017

En 2017, la collecte des déchets recyclables a progressé de **1,27 % (+33 tonnes)**.

Verres : +2,96 %
Biflux : +0,14%



● **La production moyenne d’un habitant (hors DNM en redevance spéciale)**



272 kg/hab. collectés en porte à porte en 2017**Depuis 2010, la production par habitant a significativement diminué : - 18 %**

- Biflux (*Papiers + emballages*) : +8 %
- Verres : -2,5%
- Ordures ménagères résiduelles : -25,5 %

**Comparaison des performances par rapport à la moyenne nationale**

(Sce Ademe référentiel 2015 (données 2012))

Emballages + papiers : 54 kg/hab./an	➔	moyenne nationale = 47 kg/hab./an
Verre : 37 kg/hab./an	➔	moyenne nationale = 29 kg/hab./an
Ordures ménagères : 181 kg/hab./an	➔	moyenne nationale = 269 kg/hab./an

● Bilan des collectes porte à porte

Collecte en porte à porte	Prestataire	Distance parcourue	Carburant	Temps de collecte
Ordures ménagères	Suez	192 943 km	119 327 litres de GO	9 789 heures
Déchets non ménagers				
Collectes sélectives (emballages + papiers + verres)				

Soit :

- ☞ environ 0,88 tonne de déchets collectée à l'heure
- ☞ environ 4,5 tonnes de déchets collectées pour 100 km parcourus
- ☞ environ 62 litres de carburant pour 100 km

● Evènements marquants

- Aucun accident de travail n'est à déplorer lors des collectes de l'année 2017.
- Depuis le 1^{er} janvier 2015, il est demandé aux ripeurs de ne collecter que les déchets présentés dans les bacs normés
- Lors de la distribution des bacs en 2014, il est apparu nécessaire de clarifier l'organisation du service sur deux hameaux qui chevauchent les frontières syndicales et qui, par conséquent, peuvent être desservis par deux collectivités statutairement compétentes. Afin de conserver l'organisation en place, deux conventions ont été rédigées et signées afin de prévoir les conditions de gestion du service public, comme le permet le CGCT (art 5216-7-1). :
Ainsi, une 1^{ère} convention prévoit que le SICTOM BBI confie la gestion du service, sur le territoire du hameau de Pouancé rattaché à Bailleau le Pin, à Chartres Métropole qui s'engage à effectuer une prestation similaire à celle effectuée sur le territoire du hameau rattaché à Ollé.

Une 2^{nde} convention prévoit que le SICTOM BBI confie la gestion du service, sur le territoire du hameau du Rouvre rattaché à Bonneval, au SICTOM de Châteaudun qui s'engage à effectuer une prestation similaire à celle effectuée sur le territoire du hameau rattaché à Saint Maur sur le Loir.

En compensation, le SICTOM BBI verse une participation financière annuelle équivalente au produit de la TEOM.

1.2.2 Le « camion vert »

Le service du « camion vert » collecte les déchets végétaux courants de jardin chez les **personnes âgées de plus de 65 ans ou qui ont une carte d'invalidité**. Ce service fonctionne sur rendez-vous et est payant.

Il est effectué par un agent du SICTOM équipé d'un camion benne < 3.5 tonnes.

	Nombre de rendez-vous	Poids collecté	Km parcourus*
2017	695	144 T	15 108 km
2016	717	150 T	14 995 km

* collecte déchets verts + interventions diverses

1.3 Les déchèteries

1.3.1 Fonctionnement

Le SICTOM est propriétaire de 3 déchèteries (Brou, Bonneval et Illiers-Combray) dont il assure l'entretien, le gardiennage et la gestion des enlèvements.

Le transport et le traitement des déchets sont confiés à un prestataire de service : NCI Environnement. Cette partie fera l'objet d'une analyse dans le paragraphe réservé au traitement des déchets.

Les déchèteries sont ouvertes 27 heures par semaine du 1^{er} novembre au 28 février et 33 heures par semaine du 1^{er} mars au 31 octobre.

Elles accueillent les particuliers du SICTOM (gratuit jusqu'à 2m³ par apport) et les professionnels du SICTOM qui s'acquittent d'une redevance à chaque dépôt.

Les personnes extérieures peuvent aussi y accéder moyennant le règlement d'un tarif spécifique (cf. page 49).

Deux conventions ont été signées avec Chartres Métropole afin de permettre, d'une part, aux habitants de Meslay le Vidame, plus proches de la déchèterie de Dammarie, de pouvoir y accéder gratuitement et, d'autre part, aux habitants d'Ollé de continuer à bénéficier du service de la déchèterie d'Illiers-Combray.

Le règlement intérieur présente les règles de fonctionnement des trois sites et les horaires d'ouverture (disponible en déchèterie ou au bureau du SICTOM).



● Moyens humains

4 équivalents temps plein pour le gardiennage et l'entretien (agents du SICTOM)

● Moyens matériels

- ☛ 24 bennes 30 m³ 5 bennes 30 m³ à couvercle 7 bennes 10 m³
- ☛ 11 conteneurs d'apport volontaire pour le verre et les emballages et papiers recyclables
- ☛ 3 balances pour peser des déchets spéciaux (professionnels = 5 kg gratuits ; 1,5€ / kg supplémentaire)

● Evènements marquants

- Au printemps 2017, le SICTOM a réalisé des travaux de rénovation et de sécurisation à la déchèterie de Bonneval. Ces travaux visaient 3 objectifs :

- ✓ se mettre en conformité avec les prescriptions relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (protéger les utilisateurs et les véhicules des risques de chutes grâce à la pose de garde-corps, stocker les déchets dangereux dans un local spécifique, améliorer la signalétique, l'éclairage...)
- ✓ Sécuriser et faciliter les manœuvres des camions par l'agrandissement de la voirie et la pose de rails de guidage.
- ✓ Optimiser l'espace en créant un nouveau quai pour recevoir une benne supplémentaire et une plate-forme dédiée aux conteneurs d'apport volontaire afin de libérer l'espace de circulation en haut de quai.



- Après la déchèterie d'Illiers Combray en janvier 2016, l'éco-organisme Ecomobilier a installé une benne dédiée aux déchets d'équipement d'ameublement à la déchèterie de Bonneval en octobre 2017.

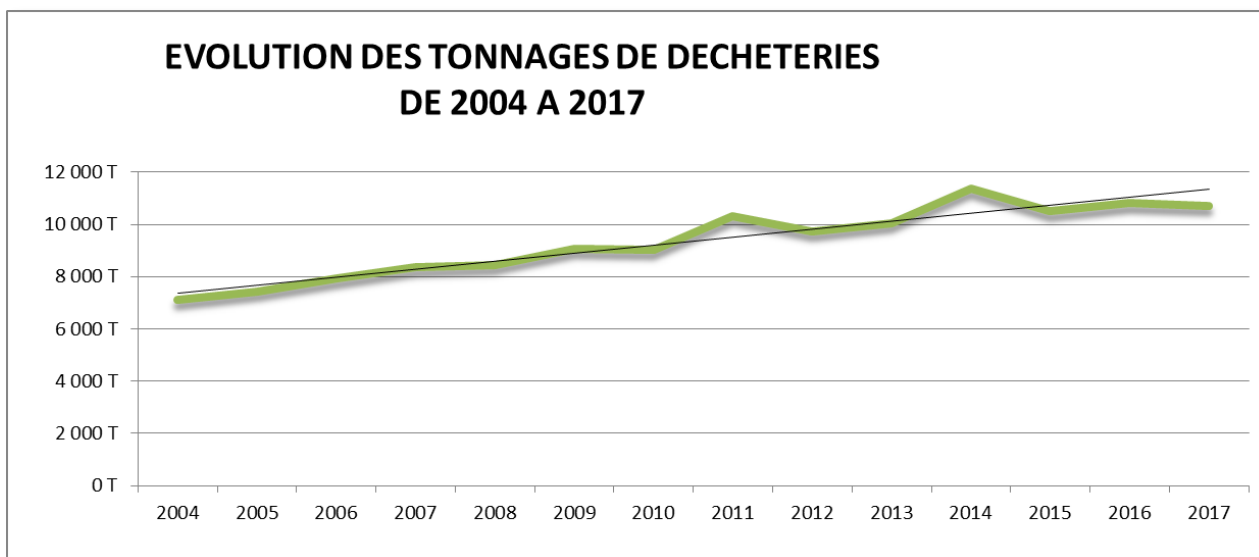
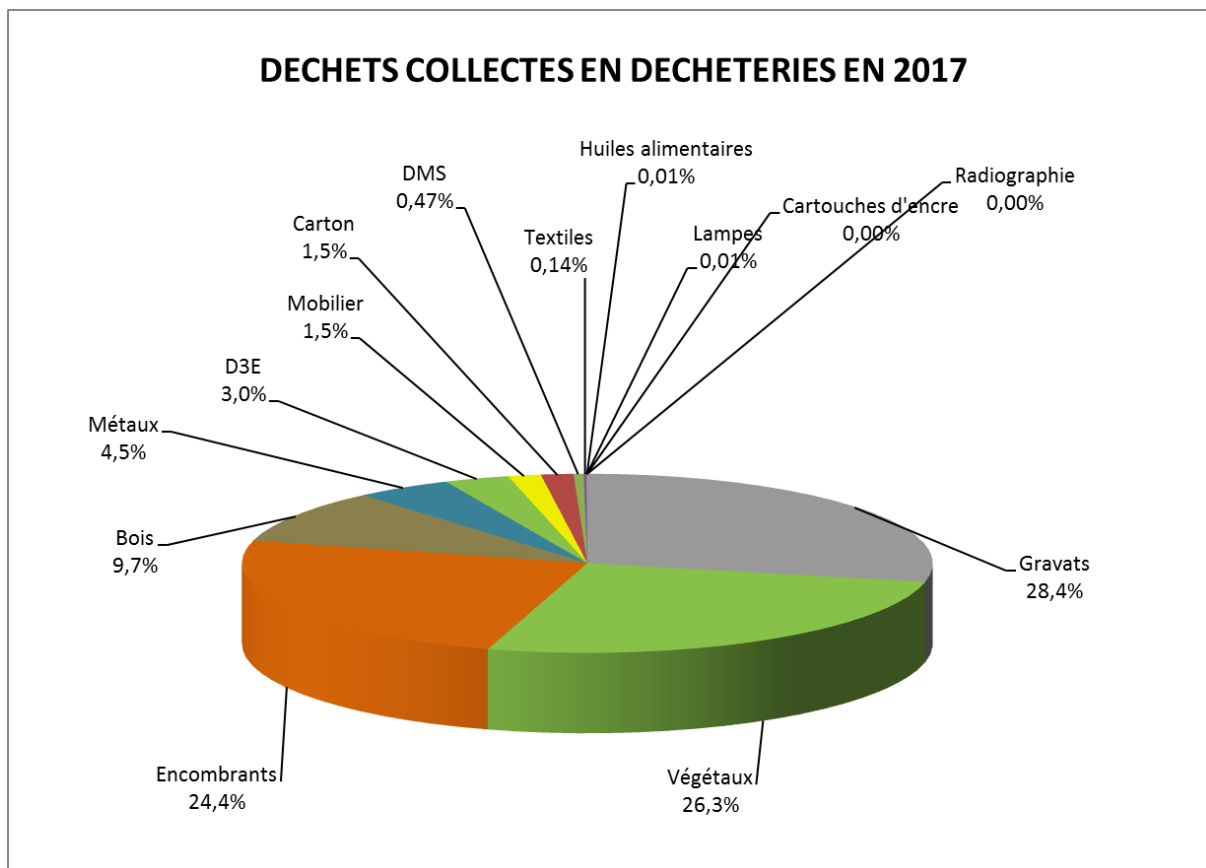
- Suite au départ de 2 gardiens de déchèterie qui ont fait valoir leur droit à la retraite au cours de l'année 2017, 2 nouveaux agents ont été recrutés.



1.3.2 Résultats et évolution

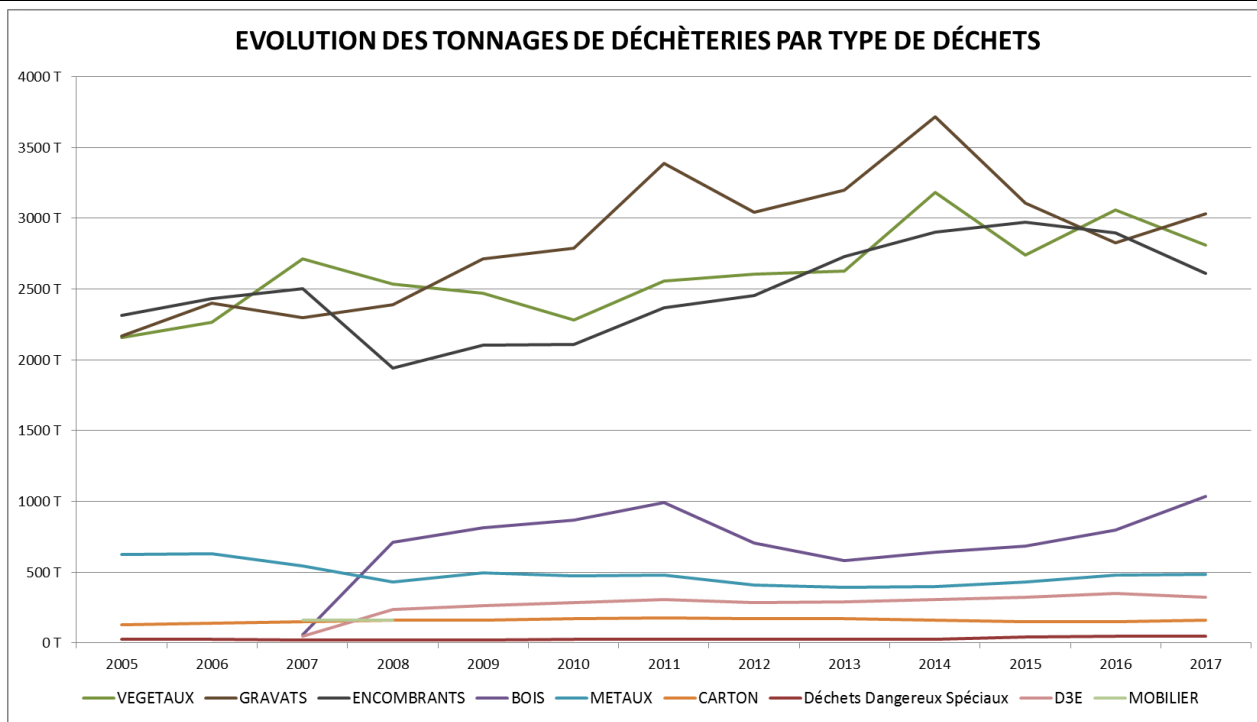
		2014	2015	2016	2017	EVOLUT° 2016 - 2017	EVOLUT° 2010* - 2017
VEGETAUX Benne de 30 m3	BONNEVAL	869,920 T	790,680 T	863,500 T	738,360 T	-14 %	15%
	BROU	1 165,780 T	1 002,600 T	1 104,790 T	1 114,600 T	1 %	41%
	ILLIERS	1 148,330 T	950,040 T	1 089,303 T	957,890 T	-12 %	13%
		3 184,030 T	2 743,320 T	3 057,593 T	2 810,850 T	-8 %	23%
GRAVATS Benne de 10 m3	BONNEVAL	1 140,400 T	839,260 T	901,010 T	987,590 T	10 %	12%
	BROU	1 134,200 T	1 061,940 T	981,400 T	1 028,630 T	5 %	16%
	ILLIERS	1 441,600 T	1 209,020 T	944,520 T	1 016,740 T	8 %	-1%
		3 716,200 T	3 110,220 T	2 826,930 T	3 032,960 T	7 %	9%
ENCOMBRANTS Benne de 30 m3	BONNEVAL	963,936 T	1007,138 T	1 081,490 T	851,870 T	-21 %	30%
	BROU	849,654 T	912,552 T	897,710 T	943,502 T	5 %	42%
	ILLIERS	1087,580 T	1054,210 T	916,160 T	816,480 T	-11 %	4%
		2901,170 T	2973,900 T	2 895,360 T	2 611,852 T	-10 %	24%
BOIS Benne de 30 m3	BONNEVAL	180,660 T	207,580 T	278,500 T	344,930 T	24 %	24%
	BROU	210,860 T	241,000 T	292,190 T	431,700 T	48 %	51%
	ILLIERS	248,720 T	234,190 T	228,660 T	258,480 T	13 %	-15%
		640,240 T	682,770 T	799,350 T	1 035,110 T	29 %	19%
MOBILIER Benne de 30 m3	BONNEVAL				20,580 T		
	ILLIERS			160,900 T	143,920 T	-11 %	
				160,900 T	164,500 T	2 %	2%
D3E	BONNEVAL	109,073 T	113,498 T	125,169 T	109,782 T	-12 %	0%
	BROU	102,405 T	109,626 T	110,546 T	109,954 T	-1 %	21%
	ILLIERS	95,068 T	99,801 T	112,359 T	104,831 T	-7 %	23%
		306,546 T	322,925 T	348,074 T	324,567 T	-7 %	14%
METAUX Benne de 30 m3	BONNEVAL	113,860 T	133,300 T	155,140 T	147,200 T	-5 %	11%
	BROU	145,120 T	163,860 T	174,390 T	184,840 T	6 %	9%
	ILLIERS	139,480 T	134,920 T	152,120 T	151,940 T	0 %	-13%
		398,460 T	432,080 T	481,650 T	483,980 T	0 %	2%
CARTON Benne de 30 m3	BONNEVAL	46,780 T	46,720 T	47,220 T	49,020 T	4 %	-5%
	BROU	59,920 T	54,990 T	55,420 T	61,480 T	11 %	-10%
	ILLIERS	56,200 T	49,180 T	49,140 T	51,820 T	5 %	-2%
		162,900 T	150,890 T	151,780 T	162,320 T	7 %	-6%
Déchets Dangereux Spéciaux	BONNEVAL	9,510 T	14,975 T	15,791 T	16,676 T	6 %	98%
	BROU	11,279 T	15,920 T	17,841 T	18,968 T	6 %	125%
	ILLIERS	8,743 T	12,077 T	13,596 T	14,707 T	8 %	74%
		29,532 T	42,971 T	47,227 T	50,351 T	7 %	99%
BATTERIES	BONNEVAL	2,833 T	3,513 T	3,400 T	2,627 T		
	BROU	2,833 T	3,513 T	3,400 T	2,627 T		
	ILLIERS	2,833 T	3,513 T	3,400 T	2,627 T		
		8,500 T	10,540 T	10,200 T	7,880 T	-23 %	-27%
HUILES de vidange Conteneurs 4 m3	BONNEVAL	4,050 T	4,750 T	5,940 T	4,680 T	-21 %	24%
	BROU	4,600 T	4,050 T	4,500 T	5,220 T	16 %	45%
	ILLIERS	3,960 T	4,140 T	4,410 T	4,950 T	12 %	49%
		12,610 T	12,940 T	14,850 T	14,850 T	0 %	39%
PILES	BONNEVAL	1,286 T	1,729 T	1,188 T	1,374 T	16 %	-22%
	BROU	1,680 T	1,159 T	1,265 T	1,402 T	11 %	-20%
	ILLIERS	1,235 T	0,718 T	1,214 T	0,973 T	-20 %	-45%
		4,201 T	3,606 T	3,666 T	3,748 T	2 %	-29%
LAMPES	BONNEVAL	0,287 T	0,226 T	0,248 T	0,330 T		
	BROU	0,287 T	0,226 T	0,248 T	0,330 T		
	ILLIERS	0,287 T	0,226 T	0,248 T	0,330 T		
		0,861 T	0,678 T	0,745 T	0,990 T	33 %	36%
CARTOUCHES D'ENCRE	BONNEVAL	0,185 T	0,180 T	0,135 T	0,200 T	48 %	-19%
	BROU	0,205 T	0,160 T	0,360 T	0,095 T	-74 %	-75%
	ILLIERS	0,085 T	0,110 T	0,100 T	0,110 T	10 %	-27%
		0,475 T	0,450 T	0,595 T	0,405 T	-32 %	-48%
CAPSULES CAFE	BONNEVAL	0,500 T	0,580 T	0,440 T	0,293 T	-34 %	
	BROU	0,530 T	0,500 T	0,600 T	0,532 T	-11 %	
	ILLIERS	0,250 T	0,360 T	0,355 T	0,343 T	-3 %	
		1,280 T	1,440 T	1,395 T	1,168 T	-16 %	653%
FILMS PEBD	BONNEVAL	1,302 T	1,447 T	1,550 T	1,350 T	-13 %	11%
	BROU	0,608 T	0,305 T	0,370 T	0,278 T	-25 %	-57%
	ILLIERS	0,120 T	0,186 T	0,080 T	0,240 T	200 %	-11%
		2,030 T	1,938 T	2,000 T	1,868 T	-7 %	-13%
HUILES ALIMENTAIRES	BONNEVAL	0,500 T	0,640 T	0,720 T	0,270 T	-63 %	23%
	BROU	0,690 T	0,810 T	1,020 T	0,610 T	-40 %	85%
	ILLIERS	0,480 T	0,270 T	0,610 T	0,200 T	-67 %	-9%
		1,670 T	1,720 T	2,350 T	1,080 T	-54 %	40%
TEXTILES	BONNEVAL	4,170 T	5,340 T	4,080 T	4,350 T	7 %	-32%
	BROU	2,550 T	3,700 T	2,850 T	4,700 T	65 %	84%
	ILLIERS	3,570 T	4,800 T	3,690 T	5,430 T	47 %	-10%
		10,290 T	13,840 T	10,620 T	14,480 T	36 %	16%
RADIOGRAPHIE	BONNEVAL	0,119 T	0,085 T	0,030 T	0,060 T	100 %	-40%
	BROU	0,079 T	0,110 T	0,035 T	0,050 T	43 %	-58%
	ILLIERS	0,045 T	0,060 T	0,025 T	0,035 T	40 %	-73%
		0,243 T	0,255 T	0,090 T	0,145 T	61 %	-59%
TOTAL		11 381,238 T	10 506,483 T	10 815,375 T	10 723,104 T	-0,85 %	19%

* 2010 ou année de démarrage de la filière



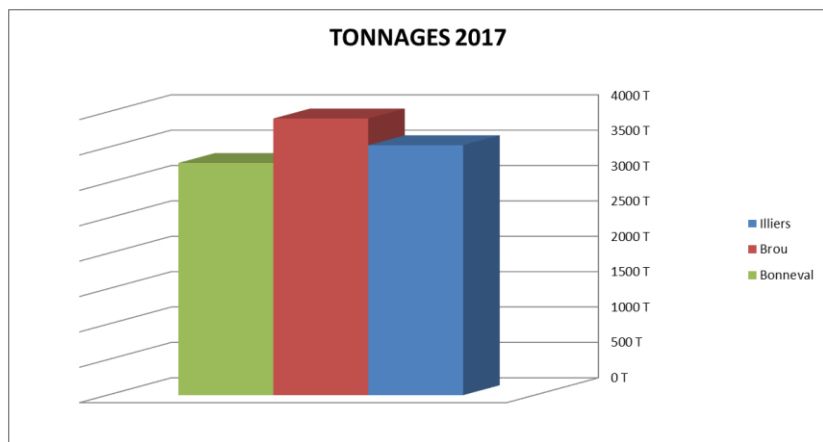
Si en 2017, le tonnage déposé en déchèteries a diminué de -0,85% par rapport à 2016, la courbe d'évolution est régulièrement ascendante. Depuis 2010, ce tonnage a augmenté de 19 %.

En 2017, **10 723 tonnes** de déchets ont été déposés en déchèteries, soit la valeur de **369 kg par habitant**.

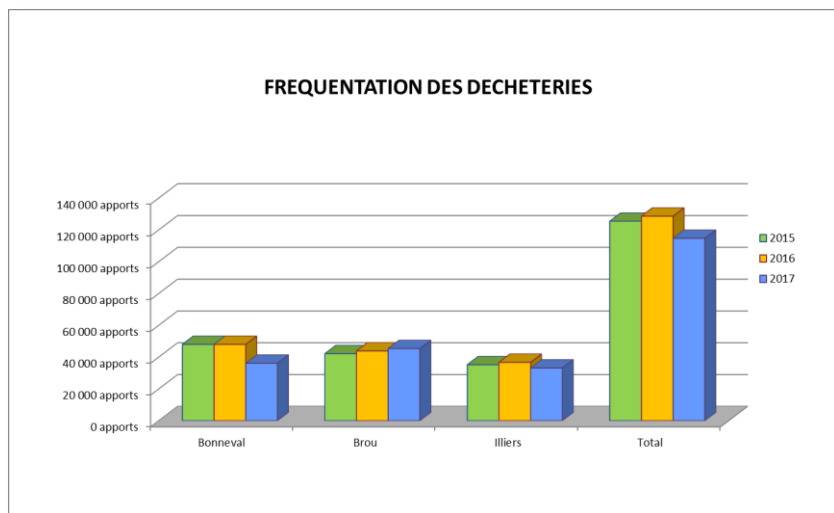


Principales évolutions entre 2016 et 2017 :

- bois : + 29 %
- gravats : + 7 %
- déchets dangereux : + 7 %
- encombrants : - 10 %
- végétaux : - 8 %



En 2017, les tonnages collectés sur les déchèteries de Bonneval et d'Illiers Combray ont diminué, ainsi que le nombre de visites, contrairement à la déchèterie de Brou.



2. LE TRAITEMENT DES DECHETS

2.1 Le SOMEL

Le SICTOM a délégué la compétence transfert, transport, incinération et tri des déchets au SOMEL (Syndicat des ordures ménagères d'Eure-et-Loir). Il assure :

- ☛ la **gestion des quais de transfert** de Dangeau, Nogent le Rotrou et Chartres
- ☛ le **transport des déchets** des quais de transfert vers les centres de traitement
- ☛ les **relations contractuelles** avec l'usine d'incinération Orisane et le centre de tri Natriel par le biais d'une convention de coopération signée entre les membres, à savoir le SICTOM BBI, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou, le SICTOM de La loupe – Courville sur Eure, l'Agglomération du Pays de Dreux et Chartres Métropole.

Courant 2009, le SOMEL a construit un quai de transfert des ordures sur l'ancien site de l'usine d'incinération à Dangeau. Les camions de collecte vident leur chargement dans les trémies de l'installation. Les ordures sont alors regroupées dans des bennes à fond mouvant qui, une fois pleines, sont acheminées vers l'usine d'incinération de Mainvilliers pour les ordures résiduelles et vers le centre de tri pour les emballages recyclables.

Transfert des OM vers Orisane : 27 970 Km parcourus

Transfert du biflux vers Natriel : 33 552 Km parcourus



2.2 L'Usine de Valorisation Énergétique Orisane



L'usine Orisane est située sur la commune de Mainvilliers dans l'agglomération Chartraine. Elle est exploitée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public avec Chartres Métropole par la société Suez Environnement.

- Effectifs : 34 personnes
- 2 fours d'une capacité totale de 110 000 tonnes par an

La combustion des ordures génère de la chaleur qui est transformée énergie électrique dont 90 à 95 % sont vendus à la Régie du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (RSEIPC). Cela permet d'alimenter environ 36 700 équivalents foyers en électricité.

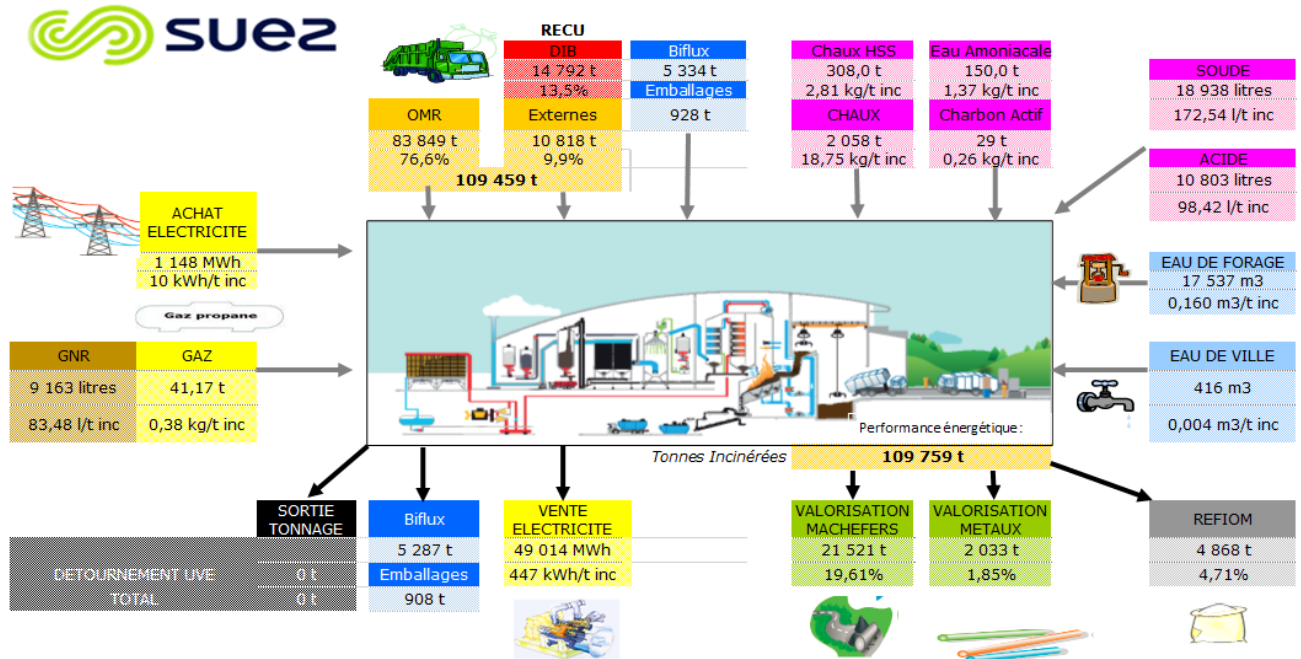
- 1 quai de transfert (biflux, JRM et emballages) d'une capacité de transit de 15 000 T/an, ouvert en novembre 2012
- 1 parcours « Biodiversité » créé en 2012

● Tonnages incinérés en 2017 :

- 83 849 tonnes d'ordures ménagères (dont 7% en provenance du SICTOM BBI) → - 0,2 % en 2017
- 25 610 tonnes de déchets industriels banals et autres clients → + 4,5 % en 2016

● Flux sortants :

- 2 108 tonnes de métaux valorisés,
- 21 521 tonnes de mâchefers utilisés en sous-couche routière.
- 4 868 tonnes de Refiom (résidus des fumées d'incinération) traités au centre de stockage de classe I de Laval
- 49 014 MW/h vendus (447 KW h/tonne incinérée).



Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l’environnement :

Orisane réalise un suivi de ses rejets atmosphériques en continu et fait réaliser deux contrôles de ses rejets par un organisme agréé. De même Orisane doit mesurer son impact sur l’environnement (retombées atmosphériques).

➔ En 2016, au vu de ces analyses, l’exploitant a considéré l’impact de l’incinérateur comme étant non significatif (données 2017 en attente de validation par le titulaire de la DSP).

2.3 Le centre de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les emballages recyclables (hors verre) et les papiers collectés sélectivement sont triés au centre de tri Natriel, situé à Dreux (28100) qui est exploité en régie par Communauté d’Agglomération du Pays de Dreux.

L’objectif du centre de tri est :

- d’éliminer les erreurs de tri. Les refus sont évacués vers l’usine Orisane pour être incinérés.
- de trier les déchets par matériau pour les conditionner et les expédier vers les filières de recyclage.



Moyens humains :

La Communauté d’Agglomération du Pays de Dreux a mis au point une politique d’insertion efficace où le centre de tri apparait comme un outil bien adapté puisque les postes y sont accessibles aux personnes peu qualifiées.

Il emploie un effectif de 20 personnes.

● L'outil :

- Capacités de tri : 24 000 tonnes d'emballages et de papiers
- Tonnage réceptionné en 2017 : 15 746 tonnes
- Tonnage trié en 2017 : 15 514 tonnes
- équipements du centre de tri :
 - 1 « décartonneur »
 - 1 crible balistique corps plats – corps creux
 - 2 trieuses optiques sur les corps plats
 - 2 trieuses optiques sur les corps creux
 - 1 overband
 - 1 courant de Foucault
 - 1 crible à fines

Les agents postés sur 3 tables de tri réalisent un contrôle qualité du tri effectué par les machines en amont.

● Production de matériaux recyclables issus des collectes sélectives :

A l'issue du tri, les différents matériaux sont expédiés dans les filières de recyclage de notre collectivité conformément aux contrats de reprise en cours.

Matériaux	Tonnage livré, valorisé et traité			Filières de recyclage au 31.12.2017
	2015	2016	2017	
Biflux	1 661 T	1 552 T	1 581 T	
Carton	258 T	355 T	224 T	Suez RV chez Europac – St Etienne de Rouvray (76) ou Seyfert – Descartes (37)
Plastique	119 T	145 T	140 T	Suez RV chez MPB (71) ou FPR (78) ou Ecoplastics (60)
Acier	89 T	83 T	80 T	Suez RV chez Arcelor Mittal - Dunkerque (59) ou Galoo (Belgique)
Tetra	32 T	24 T	29 T	Filière Eco-Emballages chez SCA Tissue France - Hondouville (27)
Aluminium	4 T	1 T	6 T	Suez RV chez Sirmet – Boulazac (24)
Papier	666 T	509 T	386 T	UPM Chapelle Darblay – Grand Couronne (76)
Gros de magasin	187 T	183 T	396 T	Natriel chez SEMARDEL – Vert le Grand (91)
Refus	249 T	226 T	230 T	Natriel chez Orisane – Mainvilliers (28)
<i>Stock – reste à trier</i>	<i>57 T</i>	<i>26 T</i>	<i>90 T</i>	
Verre	1 008 T	1 043 T	1 088 T	
Verre	1 001 T	1 018 T	1 049 T	O-I Manufacturing - Villeurbanne (69)
Refus	0 T	0 T	0 T	
<i>Stock</i>	<i>7 T</i>	<i>25 T</i>	<i>39 T</i>	

Les quantités valorisées et traitées évoluent d'une année sur l'autre en fonction des résultats de collecte, mais aussi en fonction des stocks, c'est-à-dire des tonnages restant à trier ou à livrer aux repreneurs au 31 décembre de l'année en cours. De plus, une « freinte » (écart entre le tonnage collecté et le tonnage traité par le centre de tri) est liée au mode de calcul de la répartition des tonnages sur chaque collectivité. Cette affectation se fait automatiquement grâce à un logiciel informatique Eco-Emballages.

Ainsi en 2017, les quantités recyclées ont augmenté de 1,5%. En outre, on observe une nette progression de la production de gros de magasin au dépend des cartons et du papier. Si les prix à la revente sont équivalents, les soutiens des filières REP risquent d'être moins avantageux.

Résultats des caractérisations :

Un échantillonnage régulier des emballages et des papiers en mélange (biflux), selon un protocole préconisé par Eco-Emballages, permet de connaître la composition des déchets recyclables et le contrôle de la qualité des collectes.

En 2017, une série de 10 caractérisations a été réalisée sur l'année.

	Acier	Alu	Briques	PET clair	PET foncé	PEHD	Cartons imprimés	Cartons bruns	papiers	Refus
2015	6,02%	5,52%	2,63%	6,73%	1,62%	3,36%	14,06%	4,49%	47,05%	14,52%
2016	5,71%	0,59%	2,58%	6,42%	1,74%	3,15%	14,51%	8,22%	40,45%	16,65%
2017	6,14%	0,56%	2,52%	7,76%	2,25%	2,68%	12,56%	8,40%	44,25%	12,88%

Globalement le résultat des caractérisations montre une amélioration de la qualité des matériaux livrés par rapport à 2016.

Néanmoins, on observe une irrégularité des résultats tout au long de l'année qui s'échelonnent de 7,40 % à 19,96 % de refus.

(En dessous de 17 % de refus, le centre de tri Natriel considère que le tri est de bonne qualité. Au-delà des pénalités sont appliquées.

Verre :

Le verre est simplement rechargé dans les camions des repreneurs sans subir de tri (inutile et dangereux à réaliser).

2.4 La plate-forme de compostage de végétaux

Le SICTOM exploite sa plate-forme de compostage de déchets végétaux située sur la commune de Dangeau, construite en 1997.

La plate-forme de compostage a pour objectif de produire un compost par fermentation aérobie et valoriser ainsi une grande part des déchets verts. Le compost produit respecte la norme NFU 44-051 relative aux amendements organiques. Des analyses régulières en laboratoire sont réalisées afin d'en contrôler la qualité.

La société Ecosys assure le broyage et le criblage des déchets verts stockés sur la plate-forme. Un nouveau contrat a été signé, après mise en concurrence, jusqu'au 31.12.2017.

Le process technique est le suivant :

- ⇒ réception, pesée (pour les plus gros chargements) et contrôle des matériaux entrants,
- ⇒ enlèvement des indésirables,
- ⇒ broyage,
- ⇒ mise en andain avec humidification,
- ⇒ fermentation pendant quatre à cinq mois avec un retournement,
- ⇒ criblage à la maille de 20 mm.



L'entretien du site et l'accueil des usagers sont assurés par un agent du SICTOM (1 équivalent temps plein).

Le règlement intérieur présente les règles de fonctionnement du site et les horaires d'ouverture (disponible à la plate-forme ou au bureau du SICTOM).

Le compost est redistribué gratuitement, pour une petite partie, aux usagers (particuliers et communes). Le SICTOM vend l'excédent auprès d'agriculteurs locaux et auprès de la société Axéral.

● Moyens humains

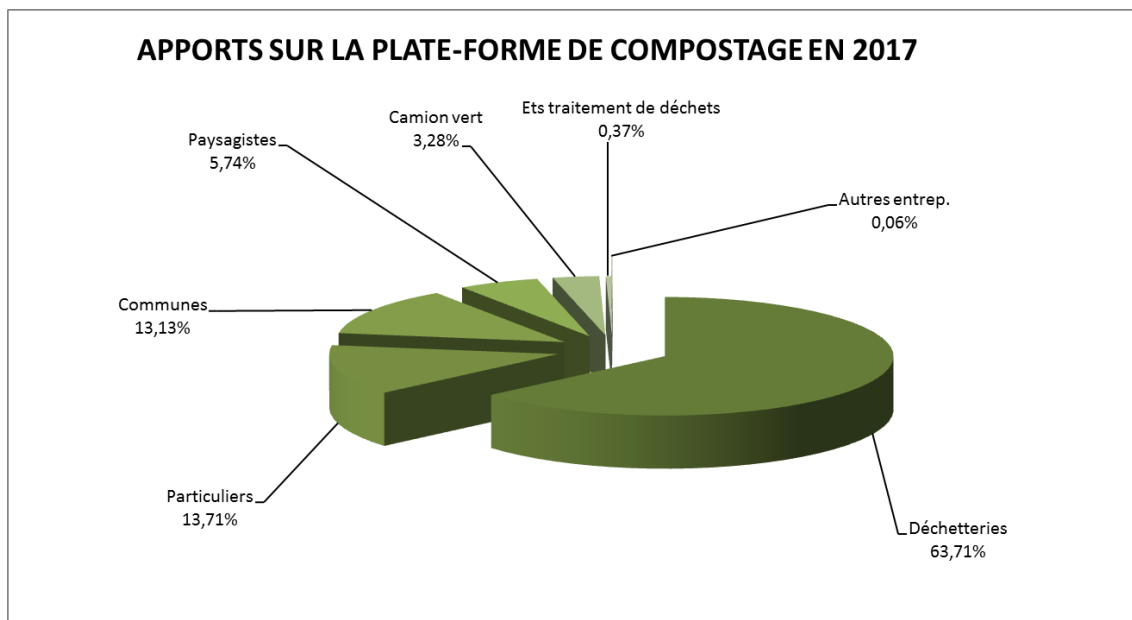
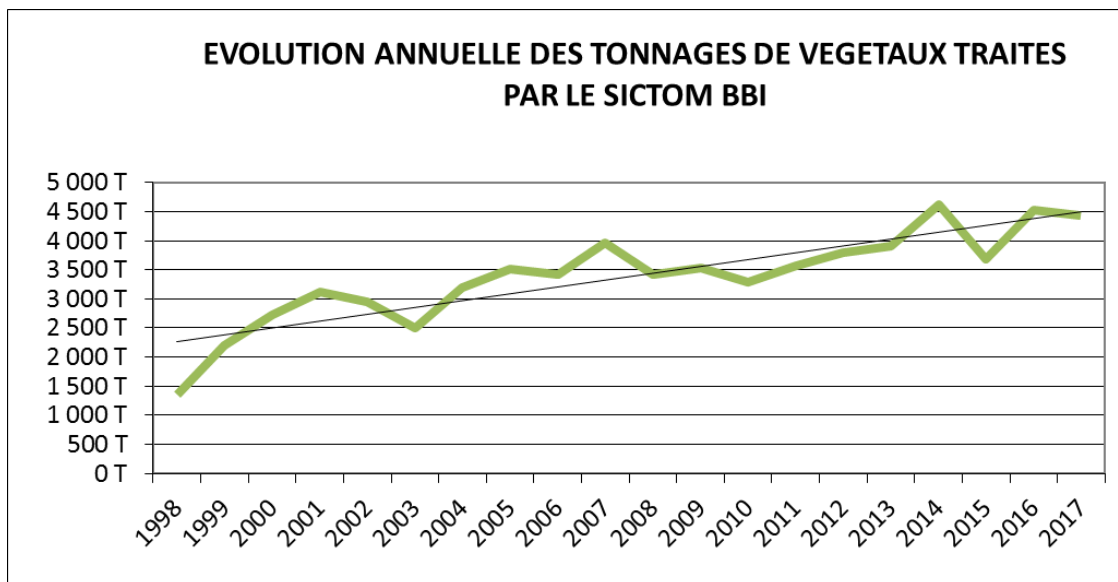
1 équivalent temps plein pour le gardiennage et l'entretien (personnel du SICTOM)

● Moyens matériels

- 1 plate-forme de 4 750 m²
- 1 bassin de rétention
- 1 chargeuse sur pneus
- 4 rampes d'arrosage
- 1 pompe électrique

● Résultats

4 435 tonnes de végétaux ont été réceptionnés sur le site en 2017 en vue d'être compostés, soit **2% de moins** qu'en 2016.



	2015	2016	2017
Végétaux traités	3 794 T	4 525 T	4 435 T
Compost évacué	± 2 312 T	± 1 795 T	± 1 620 T
Compost valorisé vendu par le SICTOM	2 115 T	1 597 T	1 434 T
Compost valorisé distribué gratuitement par le SICTOM	± 200 T	± 180 T	± 185 T
Compost valorisé par Ecosys	0 T	0 T	0 T
Refus traités par Ecosys dans une chaudière biomasse	196 T	103 T	154 T

● Evènement marquant

Au printemps 2017, le SICTOM BBI a été obligé de faire intervenir une entreprise spécialisée afin de traiter une invasion de chenilles processionnaires sur l'ensemble du site (installations techniques, plate-forme et quai de transfert).

2.5 Les filières de traitement des déchets de déchèteries

2.5.1 Marché « Evacuation et traitement des déchets de déchèteries »

Suite à un appel d'offres lancé en 2014, le transport et le traitement des déchets de déchèteries les plus volumineux ont été confiés à la société NCI Environnement (Groupe Paprec), dont le siège social se situe au Mans, ainsi que ceux des déchets dangereux confiés à Recydis, filiale de NCI Environnement.

● Le transport des déchets :

Gravats, végétaux, cartons, encombrants, bois :

- La société NCI Environnement attribue un nombre de chauffeurs sur le secteur du SICTOM en fonction des besoins (environ 2,8 équivalents temps plein).
- Prestation réalisée avec des camions équipés de bras de levage
- 1 rouleau compacteur est utilisé pour tasser les bennes (sauf carton car benne à couvercle) et optimiser les transports
- 88 352 km parcourus 49 956 litres de gasoil consommés
- Aucun accident de travail à déplorer en 2017.

Rappel : les bennes sont la propriété du SICTOM BBI.

Déchets dangereux spéciaux (hors filière EcoDDS) :

- La société Recydis emploie 3 chauffeurs qualifiés habilités pour le transport des matières dangereuses
- 1 camion plateau 19 tonnes avec hayon élévateur et équipement ADR

● Le traitement des déchets :

L'ensemble des déchets (excepté les déchets dangereux et les déchets végétaux) transite par l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux Classe II de Montmirail – Les Vaugarniers - dans la Sarthe, exploitée par la société NCI Environnement.

Installations sur le site de Montmirail :

- 1 Installation de stockage de déchets non dangereux de classe 2 : capacité 90 000 tonnes par an depuis novembre 2015, avec valorisation énergétique du biogaz (production d'électricité + limitation des émissions de méthane dans l'atmosphère) et traitement in situ de l'intégralité des lixiviats par évaporation d'une part (valorisation thermique du biogaz) et recirculation en mode bioréacteur d'autre part pour accélérer la dégradation des déchets, ainsi que valorisation électrique du biogaz)
- 1 installation de stockage de déchets inertes : capacité 6 000 T / an
- 1 plateforme de compostage (déchets verts) : capacité <30 T / jour
- 1 plateforme de transit (bois, cartons et autres DIB) : capacité 1000 m³
- 2 broyeurs (bois et végétaux)
- 1 pont bascule
- 1 presse à balles pour les cartons
- Taux de valorisation de biogaz en 2017 : 90.59 %
- Electricité produite : 252 000 KWh
- Valorisation thermique : 5 555 000 KWth pour l'évaporation de 6 313 m³ de lixiviats



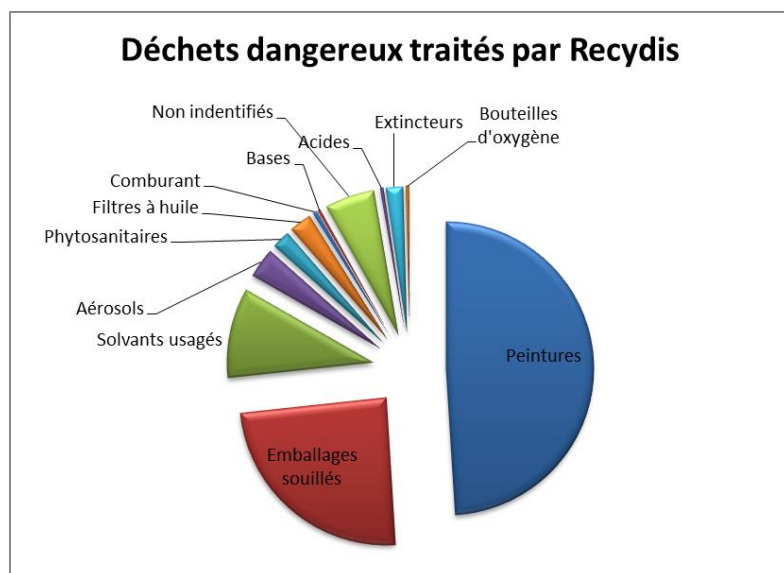
➔ Soit une réduction de 140 T de CO₂, l'équivalent de la chaleur consommée par 430 foyers et de la consommation électrique de 80 habitants

En 2017, un nouveau contrôle préventif des émissions diffuses de biogaz a été réalisé sur la couverture des casiers ISDND pour repérer les éventuelles fuites et les supprimer, ainsi que la mise en place d'une couverture étanche argileuse sur un casier.

	Matériaux	Unité de traitement localisation
Déchèteries	Encombrants	Tri conditionnement de la part valorisable – Enfouissement en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de classe 2 de la part non valorisable - NCI Environnement – Montmirail (72)
	Gravats	Réutilisation pour remblais et empierrement - Thiville (28) ou Montmirail (72)
	Carton	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis Recyclage
	Bois	Broyage et déferraillage au centre de transfert - NCI Environnement - Montmirail (72) Puis Valorisation Matière (panneautier - 45)
	Ferrailles	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis Recyclage par Passenaud - Champagné (72)
	Déchets Dangereux Spéciaux (hors filière EcoDDS)	Plateforme de tri, transit et regroupement - Recydis – Le Mans (72) puis traitement spécifique selon nature des déchets
	Films plastique en PEBD	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis recyclage

Les Déchets Dangereux Spéciaux :

Seuls les DDS déposés en déchèteries **par les professionnels ou qui sont hors champ de compétence d'EcoDDS** sont confiés à Recydis (filiale NCI Environnement) depuis 2015.



Près de **18 tonnes de déchets ménagers spéciaux** ont été confiés à la société Recydis en 2017 pour traitement, soit 12 % de plus qu'en 2016.

Les déchets pris en charge sont transportés sur le site d'exploitation du Mans. Un technicien spécialisé les trie et les analyse afin de déterminer la filière de traitement ad hoc vers laquelle ils sont ensuite expédiés.

2.5.2 Les filières dédiées

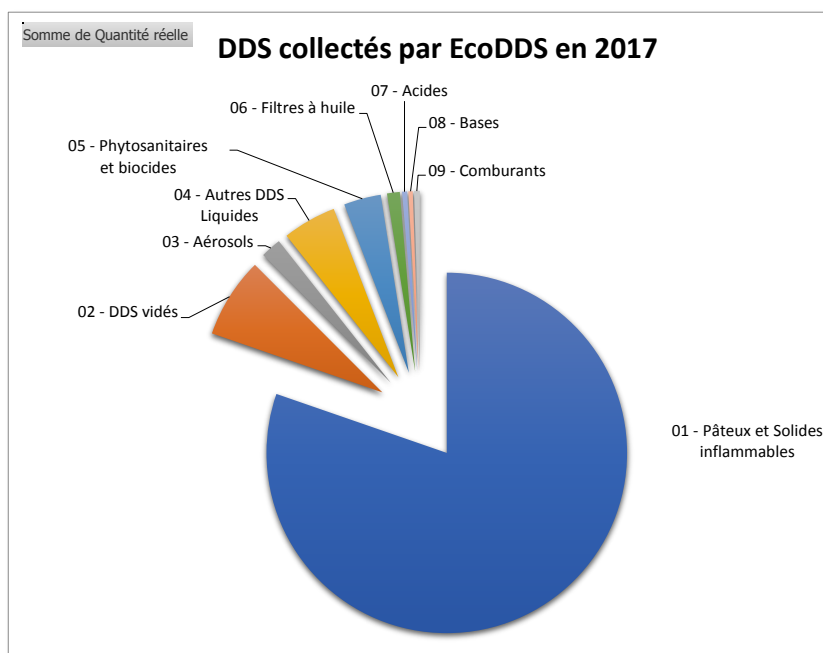
Les filières dédiées répondent à une volonté gouvernementale qui vise, dans le cadre de la **Responsabilité Elargie du Producteur (REP)**, à mettre en place des filières de collecte et de traitement spécifiques à un type de déchets prises en charge en totalité par les producteurs.

● Les DDS des ménages



L'Eco-Organisme EcoDDS, créé en 2013, organise la filière des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) **issus des ménages**. Suite à la convention signée avec le SICTOM BBI, le dispositif opérationnel a démarré en février 2014 : EcoDDS met à disposition des contenants spécifiques, assure la collecte et le traitement des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) issus des ménages.

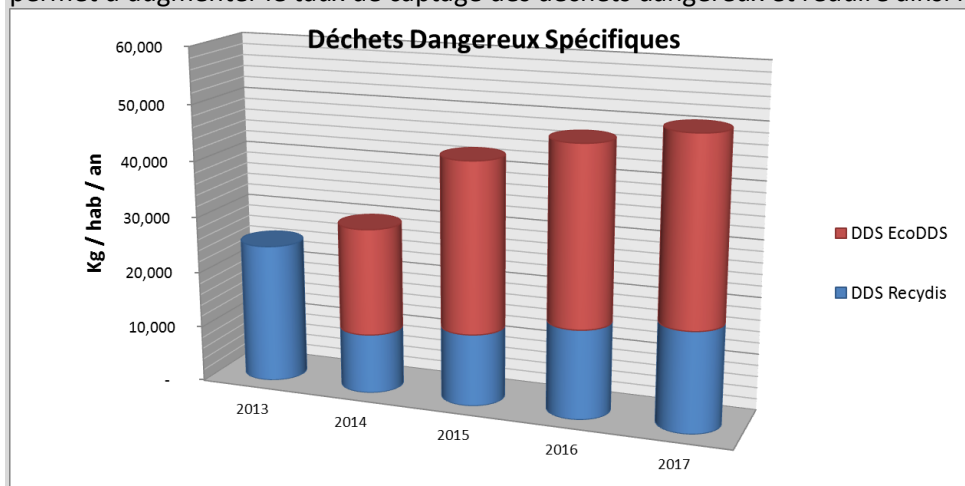
Ainsi sur 2017, plus de 32 tonnes ont été prises en charge par l'Eco-organisme, soit une augmentation de 3% par rapport à 2016 (1,1 kg par habitant).



Il faut souligner que, même si les gardiens de déchèteries ont suivi des formations dispensées par EcoDDS, cette filière est difficile à mettre en œuvre. Les consignes de tri sont complexes face à la quantité innombrable de produits qui existent sur le marché, les contenants déposés par les usagers ne sont pas toujours intègres ou convenablement étiquetés et l'Eco-organisme est très exigeant.

Evolution de l'ensemble des DDS collectés en déchèteries :

Depuis avril 2015, le SICTOM accepte gratuitement en déchèteries les DDS déposés par les particuliers. Cette mesure est incitative et répond aux objectifs fixés par notre programme local de prévention des déchets. Elle permet d'augmenter le taux de captage des déchets dangereux et réduire ainsi la nocivité des ordures résiduelles.



Depuis 2013, les quantités de déchets dangereux collectés ont doublé.
 → 2017 : 1,7 kg / habitant

● Les D3E

Les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont séparés des autres déchets depuis fin 2007 sur les déchèteries du SICTOM BBI.

L'éco-organisme Ecosystème, agréé par l'état, assure la collecte de ces déchets, leur tri et leur valorisation (démantèlement et séparation des matières pour valorisation ou traitement).



Tonnages valorisés :

	2015	2016	2017	2016/2017	Unité de traitement
Gros électro. hors froid	107.1 T	110.4 T	120.4 T	+9.1 %	GDE - Rocquancourt (14)
Gros électro. froid	52.0 T	54.2 T	50.0 T	-7.8 %	ENVIE 2E NORD - COOLREC - Lesquin (59)
Ecrans	60.6 T	77.2 T	48.0 T	-37.7 %	Galloo – Vernouillet (28)
Petits électroménagers	103.1 T	106.4 T	106.1 T	-0.2 %	Véolia Triade, St Syvain d'Anjou (49)
Total	322.7 T 11.2 kg/hab	348.1 T 12.1 kg/hab	324.51 T 11.2 kg/hab	-6.8%	

Matières recyclées	263T
Matières valorisées énergétiquement	25T
Total valorisé	288T
Matières éliminées en installations spécialisées	37T

Performances 2017 :

SICTOM BBI : 11,3 kg / hab / an
 Perf. Milieu rural : 9,9 kg / hab / an
 Eure-et-Loir : 10,1 kg / hab / an
 France : 10,2 kg / hab / an

● Les lampes



Créé le 26 mai 2005 par plusieurs fabricants de lampes souhaitant intensifier leurs efforts en faveur de la protection de l'environnement, Recylum, éco-organisme, intervient pour le compte de tous les producteurs de lampes qui le souhaitent (fabricants, importateurs, distributeurs ayant leur marque propre...).

Depuis 2008, Recylum intervient auprès du SICTOM BBI afin de collecter et traiter les lampes à économie d'énergie, les néons.... En 2017, 990 kg (+33 % entre 2016 et 2017) ont été broyés ou découpés afin de séparer les différents matériaux et notamment les matières dites dangereuses et ainsi de les orienter vers les filières en aval appropriées.

● Les piles

Le traitement de ces déchets est assuré gratuitement par l'éco-organisme Corepile qui relève les fûts de stockage sur chaque déchèterie dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 05 octobre 2000 entre la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de la Communication), la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution) et l'AMF (l'Association des Maires de France).



3,7 tonnes ont été confiées à Corepile en 2017, soit l'équivalent de l'année 2016.

Elles sont recyclées selon des procédés qui varient en fonction du type de piles. Les différents matériaux valorisables sont extraits en vue d'être recyclés.

● Les huiles de vidange

Les 3 déchèteries sont équipées d'un conteneur d'apport volontaire dédié aux huiles de vidange. La collecte était gratuite jusqu'en mai 2016. La filière, en difficulté face à l'effondrement des cours du pétrole, a fait pression auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour imposer la facturation des charges annexes à la collecte (analyses...). Après consultation des entreprises agréées à collecter sur l'Eure-et-Loir la société Martin Environnement (Chevilly – 45) a été retenue mieux disante et assure donc la prestation à compter de juin 2016 en remplacement de la société Sevia (Crucey – 28)

14,850 tonnes d'huiles de vidange (0,5 kg/hab/an) ont été collectées en 2017 (comme en 2016) pour être régénérées en centre agréé.

● Les textiles

Le SICTOM BBI a conventionné en 2013 avec la société agréée Eco-TLC créée en vue de mettre en place une filière REP. Le syndicat promeut la collecte des textiles dans le cadre de son programme local de prévention.



Les trois bornes d'apport volontaire présentes sur les déchèteries sont vidées par la société Ecotextile qui assure le tri des textiles usagés afin d'en permettre le recyclage ou le réemploi. 14,48 tonnes ont été collectées par son intermédiaire en 2017 (+36% entre 2016 et 2017).



En outre, plusieurs communes et supermarchés ont accepté de mettre en place des bornes d'apport volontaire soit par le biais de la société Ecotextile, soit par la société Le Relais. Au total, 28 points de collecte répartis sur le territoire syndical sont référencés sur le site www.ecotlc.fr.

LE RELAIS

Au total 122 tonnes (4,2 kg/hab/an) ont été collectées en 2017 (1,6% entre 2016 et 2017).

● Les DEA

En février 2014, le SICTOM BBI a signé une convention avec le nouvel Eco-Organisme Éco-mobilier.

éco-mobilier

Cet éco-organisme organise la filière de collecte et de valorisation des **Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)**, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

La filière étant nouvelle, des unités de traitement et de valorisation doivent être développées. Par conséquent, la mise en place opérationnelle se fait de manière progressive et a pris du retard. La première benne DEA a été mise en service sur la déchèterie d'Illiers Combray début janvier 2016 La seconde a été installée en octobre 2017, sur la déchèterie de Bonneval. La fin du déploiement sera étendue sur la déchèterie de Brou courant 2018.

Plus de 164,5 tonnes de déchets d'ameublement (5,7 kg/hab/an) ont ainsi été collectés en 2017 (+2,2 % entre 2016 et 2017) en vue d'être ensuite triés par matière (bois, métaux, mousse, rembourrés) pour être soit recyclés, soit valorisés sous forme d'énergie.

2.5.3 Les autres déchets de déchèteries

● Les consommables informatiques (cartouches d'encre)

La Société Collectors (Mornant – 69) récupère, trie et recycle gratuitement les consommables informatiques usagés collectés en déchèterie. 405 kg collectés en 2016 (-32% entre 2016 et 2017).

● Les capsules Nespresso

La Société SUEZ, pour le compte du fabricant, récupère, trie et recycle gratuitement les capsules de café de la marque Nespresso collectées en déchèterie (recyclage de l'aluminium et compostage du marc). 1,2 tonne collectée en 2017 (-16% entre 2016 et 2017).

● **Les batteries**

Régulièrement, un agent du SICTOM achemine les batteries collectées en déchèteries jusqu'à la société Derichebourg Valrecy (ex Sepchat) à Bonneval qui en assure ensuite le traitement et la valorisation via une installation de traitement (Société Lifmetal SA à Stains - 93). 7,88 tonnes (2,7 kg/hab/an) ont été collectées en 2016, -23 % entre 2016 et 2017).

● **Les huiles végétales alimentaires**

Depuis mai 2012, une filière de collecte nous permet d'évacuer et valoriser les huiles alimentaires usagées. Ainsi 1,08 tonne d'huiles (-54 % entre 2016 et 2017) a été collectée par la société Véolia (Ecogras) en vue de les recycler en bio-carburant.

3. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Afin de sensibiliser la population aux bons gestes de tri et promouvoir la réduction des déchets, une chargée de mission a été recrutée en septembre 2011.

3.1 Outils de communication

Les gestes de tri sont bien ancrés dans les habitudes de la population mais des rappels réguliers sont nécessaires.

● **Le bulletin d'information du SICTOM**

Chaque année le SICTOM BBI diffuse, avec l'aide des communes, un bulletin d'information rappelant le fonctionnement des services, les consignes de tri, actualités du Syndicat... Sur demande, des informations sur le tri ou la réduction des déchets sont également insérées dans les bulletins municipaux.



● **Les calendriers de collecte**

Le syndicat distribue également des calendriers de collecte, pour chaque commune, avec le bulletin d'informations. Ces calendriers sont en libre téléchargement sur le site internet du SICTOM.



● **Le guide pratique de gestion des déchets**

Réalisé dans le cadre de la nouvelle organisation de collecte, ce guide est remis à chaque nouvel habitant ou à toute personne en faisant la demande.



● **Habillage des Bennes à Ordures Ménagères**

Le visuel des bennes à ordures ménagères a été modifié courant 2016 permettant la diffusion d'un message actualisé sur la réduction des déchets



● **Etiquettes « consignes de tri » sur les bacs**



Réalisées dans le cadre de la nouvelle organisation de collecte, les étiquettes « consignes de tri » sont systématiquement collées sur les bacs lors de la livraison aux habitants.

● **Le site internet**

L'utilisateur a accès à tout moment à l'ensemble des informations liées au service d'élimination des déchets du SICTOM BBI.

● **Articles dans la presse et journaux municipaux**

De multiples articles sur les actions de prévention ou sur le tri des déchets ont été diffusés par la Presse et relayés par les communes dans leurs bulletins municipaux. Un partenariat est également en place depuis mars 2013 avec l'Echo de Brou (Hebdomadaire de la Beauce, du Perche et de l'arrondissement de Vendôme) pour diffuser d'articles variés

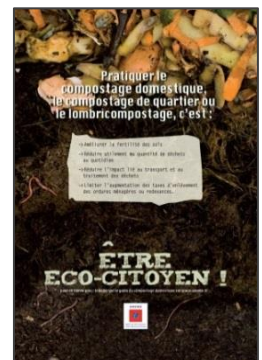
● **Guides ADEME**

Plusieurs guides de l'ADEME, sur la réduction des déchets, sont à disposition des habitants et distribués lors d'animations grand public : « Faire son compost et pailler son jardin », « Consommer mieux », « Réduire ses déchets et bien les jeter »...



● **Expositions, affiches...**

Des expositions, affiches sur le tri et la prévention sont également à disposition (possibilités de prêt) et présentées lors d'animations grand public (Stop pub, compostage, gaspillage alimentaire, réemploi...)



3.2 Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

3.2.1 Objectifs et gisements prioritaires

● Objectifs : -7%



Dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et le PEDMA 28 (Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), le SICTOM BBI s'est engagé en novembre 2011, dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) pour une durée de 5 ans.



Un contrat de partenariat a été signé avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) qui apporte son soutien méthodologique et financier.

**-24 kg/hab.
d'ici 2017**

L'objectif de ce programme est double : **réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) et leur nocivité d'ici 5 ans**, soit une diminution de 24 kg/habitant (**OMA = Ordures résiduelles + collectes sélectives**).

L'animatrice de prévention et tri recrutée en septembre 2011 est chargée de porter ce projet et de mener une véritable politique de réduction de la quantité et de la nocivité de nos déchets

● Gisements d'évitements

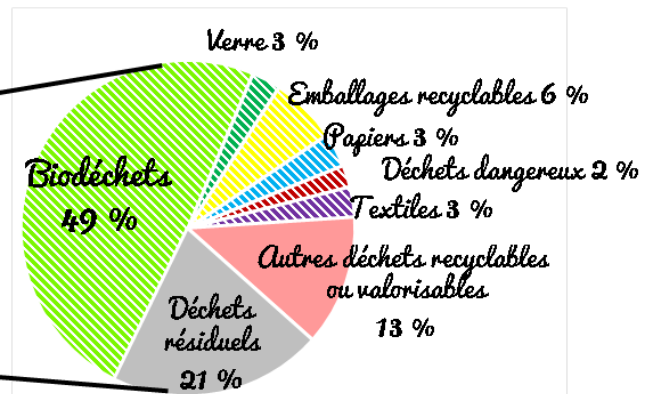
La première année du programme (2012) a été consacrée à l'élaboration d'un [diagnostic du territoire](#) avec l'identification des principaux gisements d'évitements, des acteurs du territoire et à la définition d'un plan d'actions, les 4 années suivantes sont dédiées à la mise en place concrète des actions et à leur suivi.

L'analyse des principaux gisements d'évitement met en évidence que plus de 60% des Ordures Ménagères Résiduelles pourrait faire l'objet d'actions de prévention et d'un meilleur tri (données issues de l'étude de caractérisation sur ordures résiduelles - RETIF 2012 ; graphique ci-dessous).

Composition des OMA



Gisements prioritaires d'évitement



L'enjeu de réduction porte essentiellement sur les biodéchets (déchets de cuisine et de jardin, gaspillage alimentaire), les emballages, les papiers, les textiles et les déchets dangereux.

● Plan d'actions

Thèmes	Actions	Planning				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	1	Sensibiliser le grand public à la prévention et communiquer sur le programme				
	2	Sensibiliser la jeunesse à la prévention des déchets				
	3	Opération foyers-témoins				
Actions éco-exemplaires de la collectivité	4	L'exemplarité des collectivités et du SICTOM BBI				
Actions emblématiques nationales	5	Promouvoir la gestion domestique des déchets organiques				
	6	Développer le compostage en restauration collective				
Actions d'évitement	7	Promouvoir le réemploi et la récupération des textiles				
Actions de prévention des entreprises / qualitative	8	Commerces engagés -labellisation Eco-défis				
	9	Promouvoir le jardinage au naturel				
	10	Sensibiliser à la nocivité des produits dangereux				

3.2.2 Les actions du PLP : présentations et résultats

● Sensibiliser le Grand Public à la prévention et communiquer sur le programme

Actions

Afin de sensibiliser les habitants à la prévention et au tri des déchets toute l'année, un stand est installé dans le cadre de manifestations locales (brocantes, foire et fête du printemps, SERD...). Lors de ces événements, le compostage et du jardinage au naturel sont mis en avant mais d'autres thématiques sont abordées comme le gaspillage alimentaire ou l'éco-consommation (en grande surface).

Afin de promouvoir la réduction des papiers à la source, depuis quelques années, le SICTOM met à disposition et distribue sur demande des autocollants Stop-pub aux usagers qui souhaitent désencombrer leur boîte aux lettres (courriers et publicités non adressés...). Afin de réaliser un suivi plus systématique, le SICTOM a équipé les 41 communes du territoire, de présentoirs avec autocollants « Stop-pub ».

Résultats en 2017

3 stands tenus lors de manifestations locales (190 personnes sensibilisées) et 280 Stop pub distribués.



Depuis 2012 :

24 stands lors de manifestations locales, 1260 personnes sensibilisées ;
 4 stands sur l'éco consommation en grande surface, 164 personnes sensibilisées ;
 2 animations sur le gaspillage alimentaire, 70 personnes sensibilisées
 3880 Stop pub distribués

● Sensibiliser la jeunesse à la prévention

Actions

Un courrier accompagné d'un programme d'animations sur la prévention et le tri est envoyé aux établissements scolaires à la rentrée de septembre. La prévention est abordée dans chaque animation sous forme de jeux, adaptés à chaque cycle.

Les classes de 6^{ème} et de 5^{ème} du Collège Florimond Robertet à Brou ont participé à un jeu sur le tri et la prévention des déchets : « le Trivial déchet ». A l'aide de questions ludiques, plusieurs thèmes ont été abordés : l'histoire, l'origine des matières, la durée de vie des déchets, les consignes de tri...



2 visites ont été réalisées avec les classes de 6^{ème} du Collège Albert Sidoine à la déchèterie de Bonneval.

Résultats en 2017

24 classes sensibilisées au tri et/ou à la prévention soit 630 élèves, 8 classes du Collège Florimond Robertet, soit 211 élèves et 2 visites de sites soit 30 élèves sensibilisés.

Depuis 2012 :

*121 classes sensibilisées soit 2741 élèves
2 visites de sites*

● Opération foyers témoins – Défi déchets

Développé par l'association Prioriterre depuis 2008, le défi « Famille A Energie Positive » (FAEP), est un concours sur les économies d'énergie, réalisé en équipe de voisins, amis ou collègues (de Décembre à Avril). L'objectif est d'atteindre 8% d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent. Ce défi est organisé et suivi par l'Espace Infos Energie du département ;

Le défi déchets est une prolongation du défi FAEP.

Cette action n'a pas été relancée du fait du manque de coordination et d'une dynamique entre l'espace Infos Energie 28 et les collectivités à compétence déchets.



● Eco-exemplarité des collectivités et du SICTOM BBI

La réduction des déchets concerne également le syndicat, porteur du programme et les collectivités adhérentes.

Actions

Le SICTOM propose d'accompagner les collectivités dans une démarche de réduction au sein de leurs services pour : la réduction des papiers, l'amélioration du tri, les manifestations éco-responsables, la gestion des biodéchets (gaspillage, compostage...).

Le syndicat a ainsi fait l'acquisition de 1000 gobelets réutilisables afin de les proposer aux organisateurs de manifestations locales

Résultats en 2017

1300 gobelets prêtés à 5 associations

Depuis 2016 : 1700 gobelets prêtés, 7 associations emprunteuses

Depuis 2016 :

1700 gobelets prêtés, 7 associations emprunteuses

● Compostage et jardinage au naturel

Pour encourager les pratiques du paillage et du compostage, il convient de former aux bons gestes, de promouvoir les pratiques qui les complètent (broyage, mulching,...). Le compostage individuel permet en effet de détourner de la collecte et du traitement plus de 100 kg/foyer/an de biodéchets.

Actions

Afin d'encourager ces pratiques, le SICTOM s'est lancé, dès 2012, dans une opération de promotion de gestion domestique des déchets organiques. Cette opération s'est déroulée en quatre phases avec pour chacune :

- l'envoi d'une enquête aux usagers,
- l'organisation de réunions d'informations
- la distribution de composteurs avec guides de bonnes pratiques

Le SICTOM poursuit la promotion du compostage et du jardinage durable via des animations ponctuelles, des articles et la vente de composteurs pour les nouveaux arrivants ou personnes désireuses de s'équiper.



Résultats en 2017

58 composteurs ont été distribués sur l'ensemble des 41 communes du SICTOM, 3 stand sur la thématique compostage et 1 atelier organisé avec l'association Autrement d'Unverre

Depuis 2012 :

- 1592 composteurs distribués depuis 2012 (plus de 13 % des foyers équipés)
- 12 réunions d'informations soit plus de 1000 personnes sensibilisées
- 2 formations relais composteurs, soit 25 participants
- 16 animations sur le compostage et le jardinage durable soit 720 personnes sensibilisées
- 1 atelier organisé avec l'association Autrement d'Unverre (20 participants)



● Développer le compostage en restauration collective

Actions

Le SICTOM propose d'accompagner les gros producteurs de biodéchets du territoire dans la lutte contre le gaspillage et la mise en place de sites de compostage (maison de retraite, collèges, cantines scolaires, accueil de loisirs...).

La réussite de cette action suppose une implication forte des utilisateurs, notamment du personnel de cuisine et d'entretien des sites ainsi qu'une concertation et une coopération entre les partenaires. Certaines écoles du SICTOM ont également été équipées de composteurs sur la base du volontariat.

En Mars 2017, le SICTOM est intervenu à l'École de Bailleau le Pin afin de réaliser des pesées à la cantine et des animations en classes sur le tri et le gaspillage alimentaire.

En Décembre 2017, le SICTOM a accompagné la mairie d'Illiers-Combray dans la réalisation d'un plan anti-gapi avec la mise en place de pesées à la cantine.

Résultats en 2017

**5 classes sensibilisées au gaspillage alimentaire soit 110 élèves.
2 semaines de pesées (Illiers-Combray et Bailleau le Pin)**

Depuis 2012 :

Sur les 3 composteurs installés dans les établissements scolaires volontaires, un seul est toujours en activité (Ecole Jules Verne – jardin pédagogique). Le retrait s'est effectué sur demande des élus (changement d'équipe municipale, personne non impliqué ou seul à s'occuper du composteur).

Le poulailler installé à Dangeau a été retiré courant 2016. L'expérience a tout de même montré que les déchets de la cantine ont diminué de 2/3 grâce aux poules (et composteur) et aux conditionnements des plats (bac gastro lavables et réutilisables).

2 pesées en école primaire (Bailleau le Pin, Illiers-Combray)

2 pesées dans les collèges de Bonneval et de Brou (Saint Paul) avec le Conseil départemental

● Promouvoir le réemploi et la récupération des textiles

Pour encourager les usagers à prolonger la durée de vie de leurs objets, le SICTOM s'est engagé à renforcer l'information des habitants sur les opportunités de réemploi et de réparation.

Actions

L'annuaire du réemploi et de la réparation du Conseil Départemental est en ligne depuis fin 2015. C'est un moteur de recherche qui permet d'identifier les acteurs du territoire auprès desquels les usagers peuvent entretenir, réparer, donner, louer, acheter ou revendre d'occasion. Il peut être consulté via le site internet du Conseil Départemental (eurelien.fr/reemploi) et le site du SICTOM. En parallèle de cet annuaire, des ateliers sur le réemploi ont été mis en place et le site internet du SICTOM actualisé.



Concernant les textiles, deux organismes s'occupent de la collecte sur le territoire du SICTOM, Eco-textile et le RELAIS : 33 bornes réparties sur 28 points de collecte sont ainsi à disposition des usagers.

Résultats en 2017

124 Tonnes de textiles collectés soit 4,3 kg/hab.

Depuis 2012 :

7 ateliers sur le réemploi soit 190 participants

Collecte des textiles augmentée de +15% par rapport à 2011 année de réf.

● Opération Eco-Défis

Actions

En partenariat avec le Conseil Départemental et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure et Loir, l'opération Eco-défis (lancée dès 2013 pour 3 ans), a pour but de valoriser par un label les commerçants et artisans ayant réalisé des actions concrètes en faveur de l'environnement. L'opération se fait sur la base du volontariat et gratuitement. L'artisan s'engage à réaliser 3 défis minimum, parmi une trentaine de défis répartis entre les thématiques suivantes : l'énergie, les transports, les déchets, les emballages, les écoproduits, la gestion de l'eau.



L'artisan peut choisir des actions déjà mises en place dans son entreprise, mais doit s'engager au minimum dans une nouvelle action. Les commerçants et artisans engagés dans l'opération ont 6 mois pour relever leurs défis. Des conseillers de la Chambre de Métiers et du SICTOM aident au suivi et à la préparation du dossier de labellisation.

Des outils de communication sont offerts aux entreprises engagées pour faire la promotion du label auprès de leur clientèle.

Résultats en 2017

Participation du SICTOM aux Artisanales de Chartres avec la tenue d'un stand sur le gaspillage alimentaire (stand partagé avec le SICTOM de Nogent le Rotrou, le SIRTOM de Courville, Le SICTOM d'Auneau et Chartres Métropole)

Résultats depuis 2013

1^{ère} EDITION 2013-2014 : 16 artisans labellisés

2^{nde} EDITION 2015-2016 : 10 artisans labellisés

3^{ème} EDITION 2016-2017 : 10 artisans labellisés visité en 2016,

Une cérémonie de labellisation départementale en mai 2016 : 3 meilleurs artisans labellisés

● Sensibiliser à la nocivité des déchets dangereux

Si la collecte des déchets dangereux rencontre de plus en plus de succès dans les déchèteries, plus de 140 Tonnes soit 5 kg/hab./an sont jetés avec les ordures ménagères : piles, médicaments, phytosanitaires... (Source Caractérisation sur OMR 2012).

Actions

Pour encourager les usagers à apporter leurs déchets dangereux en déchèteries (donc réduire la présence de ces déchets dans les OMR), il convient de communiquer sur la filière existante mais aussi de proposer des alternatives à leur utilisation (guides, site internet, articles presse, ateliers...).

Résultats en 2017

1 atelier « fabrication de produits cosmétiques et démonstration furoshiki en partenariat avec l'Association Autrement soit 15 participants.

78 Tonnes de déchets dangereux collectés en 2017 (+56%)



Depuis 2012 :

8 ateliers pour réduire les produits toxiques (produits ménagers, salle de bain...) 100 participants.

Collecte des déchets dangereux augmentée de +56% par rapport à 2011 année de réf.

3.2.3 Bilan du PLP : atteinte des objectifs

Evolution (kg/hab.) 2016-2017	
Ordures incinérées	↗ 2%
Collecte sélective	↗ 1%
TOTAL OMA	↗ 2%

Objectif du PLP	Référence 2011 (kg/hab.)
↘ 7% d'OMA soit -24 kg/hab. d'ici 2016	259
	86
	345

Production d'OMA en kg/hab. 2011-2017						Evol° en % 2011 2017
2012	2013	2014	2015	2016	2017	
249	236	234	199	201	205	↘ 21%
84	79	77	88	90	90	↗ 5%
333	315	311	287	291	295	↘ 15 %

=> Objectif contractuel atteint : - 16% d'OMA soit -54 kg/hab.

DMA *	↗ 1%
--------------	-------------

↘ 7% Non contractuel	751
----------------------	------------

722	713	760	704	716	720	↘ 4%
------------	------------	------------	------------	------------	------------	-------------

* Déchets Ménagers et Assimilés (OMA + déchets de déchèteries)

Textiles	↗ 2%
----------	------

↗ 6 kg/hab.	3
-------------	----------

3	3.6	4.1	4,2	4,2	4,3	↗ 43 %
----------	------------	------------	------------	------------	------------	---------------

=> Objectif de 6kg/hab. non atteint mais en progression

DMS	↗ 8%
-----	------

↗ 2,5 kg/hab.	1,8
---------------	------------

1,9	1,9	2	2,5	2.5	2,7	↗ 49 %
------------	------------	----------	------------	------------	------------	---------------

=> Objectif de 2,5kg/hab. atteint

3.2.4 Bilan financier

Evaluation des charges et produits directs liés à la prévention			TOTAL HT
Charges	Personnel	25 303 €	29 112 €
	Autres charges	3 808 €	
Produits	Soutiens et autres aides	5 036 €	25 784 €
	Aides ADEME	20 748 €	
Population de la collectivité concernée par le PLP			28998
Coût aidé/hab.			0,11 €

3.3 Perspectives et projets :

La loi de Transition Energétique pour la croissance verte du 18 août 2015 donne de nouveaux objectifs aux collectivités en matière de prévention avec une baisse de 10% des DMA entre 2010 et 2020 (ordures ménagères résiduelles + collecte sélective + déchets de déchèteries).

Pour atteindre ce nouvel objectif et poursuivre les actions du PLPD, l'ADEME propose aux collectivités la mise en place d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) sur 3 ans. Ce contrat permet d'obtenir des soutiens qui participeront au financement des actions menées.

Une étude de préfiguration a été réalisée en 2017 afin d'élaborer un plan d'actions pour la mise en place du CODEC sur le territoire.

3^{ème} PARTIE

INDICATEURS

FINANCIERS

1. MODALITES D'EXPLOITATION



2. STRUCTURE DES DEPENSES

Les données chiffrées présentées dans ce chapitre sont issues des résultats des Comptes Administratifs (CA).

2.1 Montant annuel des dépenses et leur évolution

2.1.1 Dépenses d'investissement

Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016/2017
Emprunt	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0%
Moins value sur cessions d'immobilisation	2 368,00 €	- €	- €	
Immobilisations incorporelles	5 474,04 €	- €	8 424,90 €	100%
Immobilisations corporelles	274 047,94 €	87 046,96 €	185 393,70 €	113%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	381 889,98 €	187 046,96 €	293 818,60 €	57%

Le remboursement de l'emprunt en cours reste constant (100 000 €).

En 2017, des travaux de rénovation et de sécurisation ont été réalisés sur la déchèterie de Bonneval.

Des bacs de collecte, ainsi que deux bennes de déchèteries ont été achetés.

Une caractérisation sur ordures ménagères a été effectuée dans le cadre du Programme local de prévention afin d'évaluer l'impact des actions sur le contenu de la poubelle grise.

2.1.2 Dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016/2017
Achats divers	32 409,37 €	22 626,01 €	18 421,05 €	-19%
Contrats de prestations de services	2 141 457,92 €	2 120 616,08 €	2 169 951,82 €	2%
Services extérieurs	64 936,53 €	49 983,30 €	38 067,49 €	-24%
Autres services extérieurs	25 496,86 €	15 661,15 €	14 688,71 €	-6%
Impôts, taxes & versements assimilés	12 374,04 €	16 592,31 €	21 236,84 €	28%
Charges de Personnel	316 448,67 €	313 102,89 €	355 077,52 €	13%
Autres charges de gestion courante	990 727,73 €	925 553,09 €	831 582,34 €	-10%
Charges financières	29 343,45 €	30 928,76 €	28 658,76 €	-7%
Charges exceptionnelles	9 568,00 €	6 820,04 €	0,00 €	-100%
Reversement Teom	10 566,42 €	0,00 €	0,00 €	
Dotations amortissements	136 338,50 €	151 207,19 €	155 423,56 €	3%
Dotations pour risques	0,00 €	220 000,00 €	156 576,00 €	-29%
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Virement section investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 769 667,49 €	3 873 090,82 €	3 789 684,09 €	-2,15%

Le montant global des charges de fonctionnement a diminué de 2,15 % entre 2016 et 2017. Une nouvelle provision a été réalisée en dotations pour risques pour un montant de 156 576 €. Elle fait suite au contentieux qui oppose le SICTOM à la Communauté de communes entre Beauce au Perche (NLR : procédure contentieuse en cours liée au reversement de l'excédent de l'ex-SIRTOM du Pays Chartrain).

2.2 Principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestataire de service	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016/2017
SUEZ (collectes)	1 544 359,77 €	1 394 333,93 €	1 336 839,75 €	1 360 297,31 €	2%
NCI Environnement / Recydis (déchèteries)	442 142,44 €	477 804,74 €	468 364,04 €	470 210,70 €	0%
ECOSYS (broyage déchets verts)	55 151,00 €	55 573,35 €	58 130,22 €	64 584,30 €	11%
Natriel (centre de tri)	151 534,79 €	213 745,90 €	257 282,07 €	274 859,51 €	7%
SOMEL (transfert-transport-incinération)	995 869,02 €	968 906,60 €	890 886,81 €	798 223,14 €	-10%
	3 189 057,02 €	3 110 364,52 €	3 011 502,89 €	2 968 174,96 €	-1%

Concernant la participation au Somel, seulement 11 mois ont été mandatés en 2017, ce qui explique la diminution de ce poste. Sinon la tendance est plutôt à la hausse (augmentation des prix unitaires).

3. FINANCEMENT DU SERVICE

3.1 La TEOM et les redevances

3.1.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le financement du service d'élimination des déchets est assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**. Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe est instituée par l'assemblée délibérante.

Des zones de perception sont définies en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte.

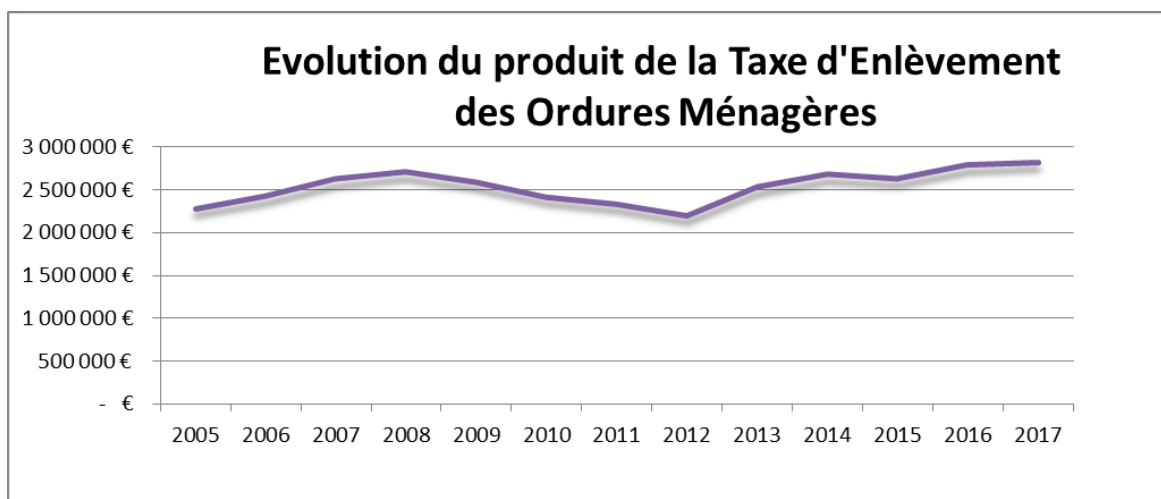
Le Code Général des Impôts prévoit plusieurs cas d'exonération générale de l'assujettissement à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : une exonération permanente est accordée aux bâtiments publics affectés à un service public ou d'intérêt général et non productifs de revenus.

Vu l'article 68 de la loi de finances rectificative pour 2004, le Comité syndical a décidé que tous les locaux situés sur le territoire du syndicat seront assujettis à la TEOM.

Néanmoins, le SICTOM accorde des exonérations facultatives aux propriétaires de locaux à usage commercial ou industriel qui peuvent justifier d'un contrat d'élimination de leurs déchets avec une société spécialisée ou qui sont redevables de la redevance spéciale.

Cette taxe permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement à la collectivité. Depuis la mise en place des Communautés de Communes, celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du syndicat pour les communes qui les concernent. Elles perçoivent le produit de la TEOM qu'elles reversent ensuite au SICTOM.

Évolution de la TEOM

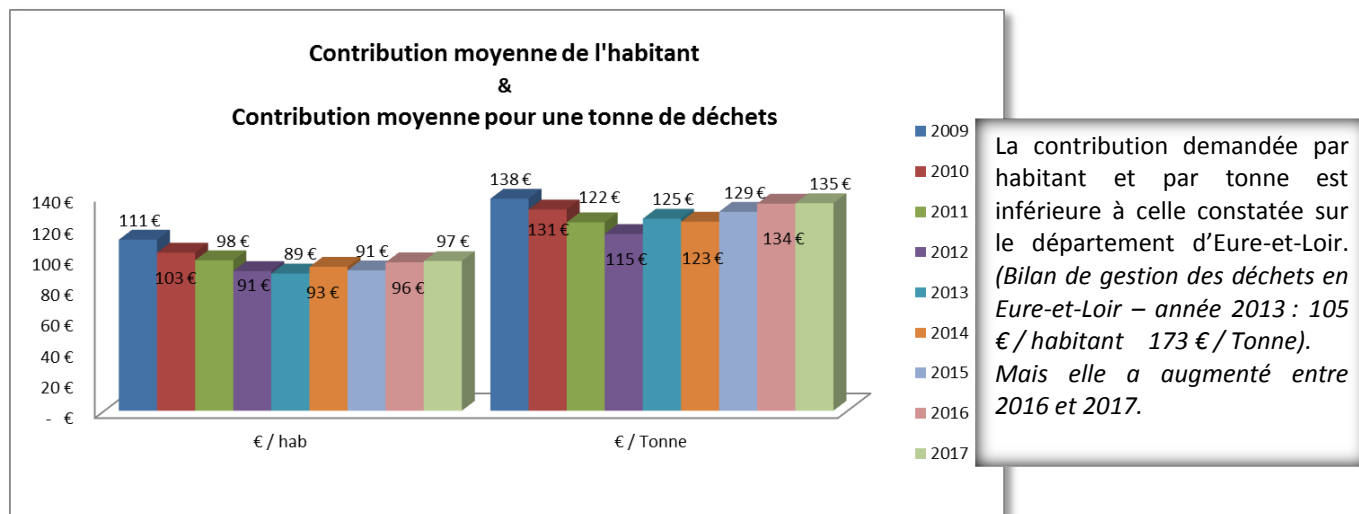


	2016	2017	Évolution
Montant global de la TEOM	2 783 305 €	2 817 501 €	+1,2 %
euros / habitants	96,30 €	97,16 €	+0,8 %

Les taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été maintenu au niveau de ceux de 2016 :

- 16,55 % de la base foncière des logements desservis par deux collectes hebdomadaires (uniquement hyper centres de Brou, Bonneval et Illiers Combray)
- 13,24 % de la base foncière des logements desservis par une collecte hebdomadaire

Suite aux évolutions des bases foncières, le produit perçu a augmenté de 1,2 %.



3.1.2 Les redevances

● La redevance spéciale

Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016/2017
Recettes redevance spéciale	192 836,04 €	209 215,41 €	214 613,63 €	3%

La facturation est établie mensuellement en fonction du nombre et de la capacité nominale des bacs de déchets non recyclables collectés.

Afin d'inciter l'abonné à une gestion optimale de ses déchets, la tarification porte uniquement sur l'élimination des déchets résiduels (bacs gris). Elle reflète le coût du service rendu puisqu'elle est proportionnelle au nombre et à la capacité des bacs gris levés par le camion lors de la collecte.

Elle comprend :

- la mise à disposition de bacs
- les coûts de collecte et de transport
- les coûts de traitement par incinération

Les déchets recyclables (bacs jaunes et verts) sont collectés gratuitement à condition qu'ils respectent scrupuleusement les consignes de tri et de conditionnement imposées par le SICTOM BBI. A défaut, ils sont collectés avec les déchets résiduels et sont facturés.

Les tarifs sont révisés en fonction de la périodicité et des formules de révision prévues contractuellement avec nos prestataires.

Ainsi pour le 4^{ème} trimestre 2017, les tarifs appliqués étaient les suivants :

Mise à disposition de bacs normés gris :

Volume du bac installé	€uros / mois
120 L	0,20
240 L	0,40
360 L	0,60
660 L	1,11

+

Collecte et traitement des ordures résiduelles :

Volume du bac levé	€uros / mois
120 L	3,81
240 L	7,63
360 L	11,44
660 L	20,97

● Les autres redevances

Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016/2017
Camion Vert - Recettes	5 092,00 €	5 450,00 €	5 788,00 €	6%
Plate forme de compostage des végétaux	3 654,95 €	4 574,54 €	4 015,75 €	-12%
Brou - Recettes déchetterie	1 955,40 €	1 618,30 €	1 800,70 €	11%
Bonneval - Recettes déchetterie	3 015,40 €	1 882,40 €	1 694,90 €	-10%
Illiers - Recettes déchetteries	2 645,50 €	2 095,45 €	1 743,70 €	-17%
Produits des services	16 363,25 €	15 620,69 €	15 043,05 €	-4%

➔ Tarifs du service du « camion vert »

Le règlement se fait directement auprès du chauffeur.

Tarifs	
< 2 m ³	4 €
De 2 m ³ à ½ camion	10 €
> ½ camion	20 €

➔ Tarifs de la plate-forme de compostage

Les paysagistes et les entreprises de traitement de déchets qui ont leur siège sociale sur une commune du SICTOM BBI peuvent ouvrir un compte auprès des services administratifs afin de pouvoir confier leurs déchets végétaux à la plate-forme de compostage du syndicat. Un titre de recettes leur est adressé chaque trimestre.

Tarifs : 13.98 € / tonne de déchets verts déposés

➔ Tarifs des déchèteries

Le règlement se fait auprès du gardien ou, pour les professionnels clients réguliers, une facturation au trimestre par émission d'un titre de recettes peut être effectuée après une ouverture de compte auprès des services administratifs du SICTOM.

	Particuliers	Professionnels
Résidents du SICTOM BBI	Jusqu'à 2 m ³ par dépôt : <i>gratuit</i> Le m ³ supplémentaire : 1.80 €	Jusqu'à 2 m ³ par dépôt : 3.00 € Le m ³ supplémentaire : 3.00 €
Résidents hors SICTOM BBI	Jusqu'à 2 m ³ par dépôt : 3.00 € Le m ³ supplémentaire : 3.00 €	Jusqu'à 2 m ³ par dépôt : 6.10 € Le m ³ supplémentaire : 12.20 €
Déchets dangereux spécifiques	<i>Gratuit</i>	1.50 €/ kg
Cartons, Piles, Lampes, D3E	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>

3.2 Les aides publiques et les soutiens des éco-organismes

Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016/2017
Subventions Ademe	59 396,66 €	33 196,80 €	41 496,00 €	25%
Subventions Département	10 730,00 €	- €	- €	
Recylum	250,00 €	- €	1 000,00 €	
Eco-emb : aide au tri + communication	325 132,10 €	410 825,07 €	395 456,15 €	-4%
Ecofolio : aide au COUNA	30 487,29 €	- €	60 164,25 €	
Ecofolio : communication papiers	2 270,80 €	- €	500,00 €	
Ecosystèmes : D3E	15 637,88 €	31 771,84 €	22 114,09 €	-30%
EcoTLC	3 258,90 €	2 883,60 €	2 890,30 €	0%
EcoDDS	3 294,75 €	3 301,08 €	3 163,95 €	-4%
Eco-Mobilier	10 323,91 €	24 146,57 €	23 850,57 €	-1%
Dotations & subventions	460 782,29 €	506 124,96 €	550 635,31 €	9%

Les soutiens versés par les Eco-organismes ont augmenté de 7,7 %.
L'éco-organisme Ecofolio a versé les soutiens de l'année 2016 et 2017.

3.3 Les recettes de valorisation

Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016/2017
Revente de plastiques	34 094,52 €	26 136,54 €	33 078,24 €	27%
Reprise acier	11 772,91 €	6 929,36 €	8 699,27 €	26%
Reprise aluminium	561,37 €	1 374,56 €	419,61 €	-69%
Reprise carton de CS	15 467,18 €	34 209,98 €	28 136,38 €	-18%
Reprise carton déchèterie	13 804,72 €	14 865,79 €	16 803,22 €	13%
Reprise des batteries	2 951,20 €	2 856,00 €	2 206,40 €	-23%
Reprise verre	23 307,24 €	24 586,54 €	23 931,72 €	-3%
Reprise journaux magazines	65 851,48 €	50 893,93 €	35 020,80 €	-31%
Reprise gros magasin	16 423,96 €	12 680,81 €	44 679,23 €	252%
Reprise ferraille	48 561,56 €	62 178,00 €	57 931,20 €	-7%
Reprise PCC	- €	341,11 €	150,49 €	-56%
Revente de compost	13 831,64 €	13 944,16 €	10 981,96 €	-21%
Dotations & subventions	246 627,78 €	250 996,78 €	262 038,52 €	4%

4. ANALYSE DES COÛTS 2017

La méthode de calcul des coûts **ComptaCoût®** préconisée par l'Ademe est utilisée dans le présent rapport afin d'y intégrer les coûts complets et les coûts aidés, en € HT, comme exigé par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015. Cette méthode permet l'usage d'un cadre et d'une méthode communs à toutes les collectivités. Elle permet de reprendre l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement et d'investissement, liés à un exercice complet (de janvier à décembre) et de les affecter à chaque flux de déchets. Elle permet ainsi de restituer des coûts complets et sincères sur une année.

Les résultats des calculs issus de **ComptaCoût®** sont validés chaque année par l'Ademe et partagés sur la plateforme Sinoe.

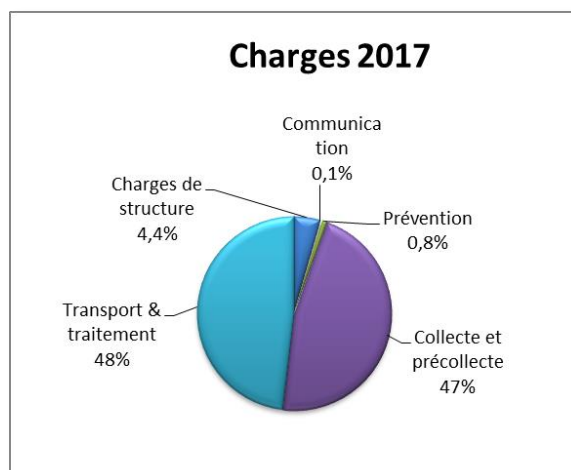
Au moment de l'édition de ce rapport, les résultats de l'année concernée sont provisoires puisqu'ils n'ont pas encore reçu la validation de l'Ademe.

4.1 Les charges et les produits

Structure des charges :

Charges 2017	€ HT arrondis	€ HT / hab	2016 / 2017
Charges de structure	150 700 €	5 €	6%
Charges de Communication	8 700 €	0,3 €	2%
Prévention	29 300 €	1 €	-5%
Collecte et précollecte	1 604 000 €	55 €	0%
Transport & traitement	1 662 800 €	57 €	6%
Charges techniques	3 296 100 €	114 €	3%
Total des charges	3 455 500 €	119 €	3%

Les charges liées à l'activité de 2017 ont augmenté de 3%.



Principaux postes de charges	Montant € HT	% total des charges
Précollecte & collecte des OMR	894 971 €	26%
Traitement des OMR	691 604 €	20%
Transport & traitement déchèteries	571 406 €	17%
Précollecte & collecte des recyclables	429 586 €	12%
Tri des recyclables	293 363 €	8%
Gardiennage déchèteries	143 078 €	4%
Part des principaux postes de charges		87%

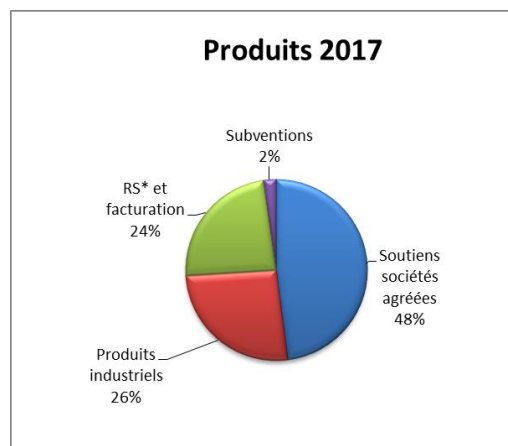
87% des coûts du service public d'élimination des déchets ne sont à rattacher qu'à quelques postes de charges.

Le flux d'ordures ménagères résiduelles représente à lui seul plus de **46 % des charges**.

Structure des produits :

Produits 2017	€ HT arrondis	€ HT / hab	2016 / 2017
Soutiens sociétés agréées	457 000 €	16 €	-1%
Produits industriels	248 400 €	9 €	-3%
RS* et facturation	226 000 €	8 €	3%
Subventions	21 600 €	1 €	-50%
Total des produits	953 000 €	33 €	-3%

RS* : Redevance spéciale



Les produits ont diminué de 3 % en 2017 :

Les **soutiens versés par les sociétés agréées** représentent **48% de nos produits**.

Les soutiens versés par **Eco-Emballages, Ecofolio, Ecosystèmes et Ecomobilier** sont proportionnels aux tonnages livrés chez les repreneurs de matériaux.

Les **produits industriels** regroupent l'ensemble des recettes liées à la revente des matériaux et la participation versée par Chartres Métropole pour l'accès des habitants d'Oillé à la déchèterie de Bonneval.

Les **subventions** concernent le programme local de prévention. Elles ont été versées par l'Ademe et le conseil Départemental d'Eure et Loir (jusqu'en 2015).

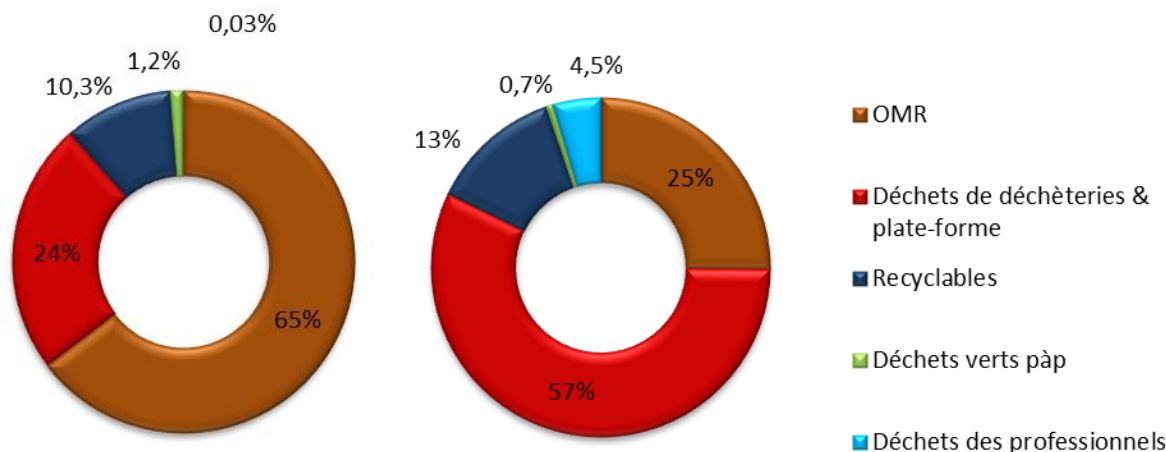
En 2017, les produits perçus (vente des matériaux, soutiens des éco-organismes, subventions...) couvrent **28 % des charges**.



4.2 Coûts aidés des différents flux de déchets

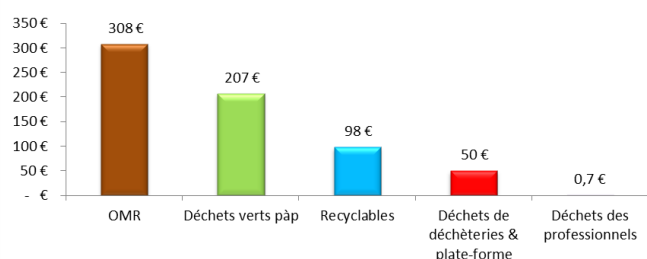
Au sens de l'annexe XIII aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3 issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, « le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets et les aides publiques ».

Répartition des coûts Répartition des tonnages

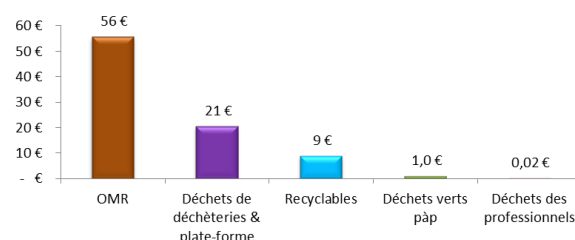


Les **ordures ménagères résiduelles** représentent **25 % des tonnages**, alors qu'elles représentent **65 % du coût** du service public d'élimination des déchets.
Les **déchèteries** représentent quant à elles **57 % des tonnages** éliminés et **24 % du coût** du service.

€ HT / tonne - Année 2017



€ HT / habitant - Année 2017



Coût unitaire des différents flux :

L'analyse des coûts aidés par flux montre que l'élimination des **ordures ménagères résiduelles** est la plus chère. Elle coûte **302 € la tonne**, soit **56 € par habitant**.

Le coût à la tonne de la collecte en porte à porte des déchets verts est élevé, néanmoins ce service ne coûte que 1€ par habitant.

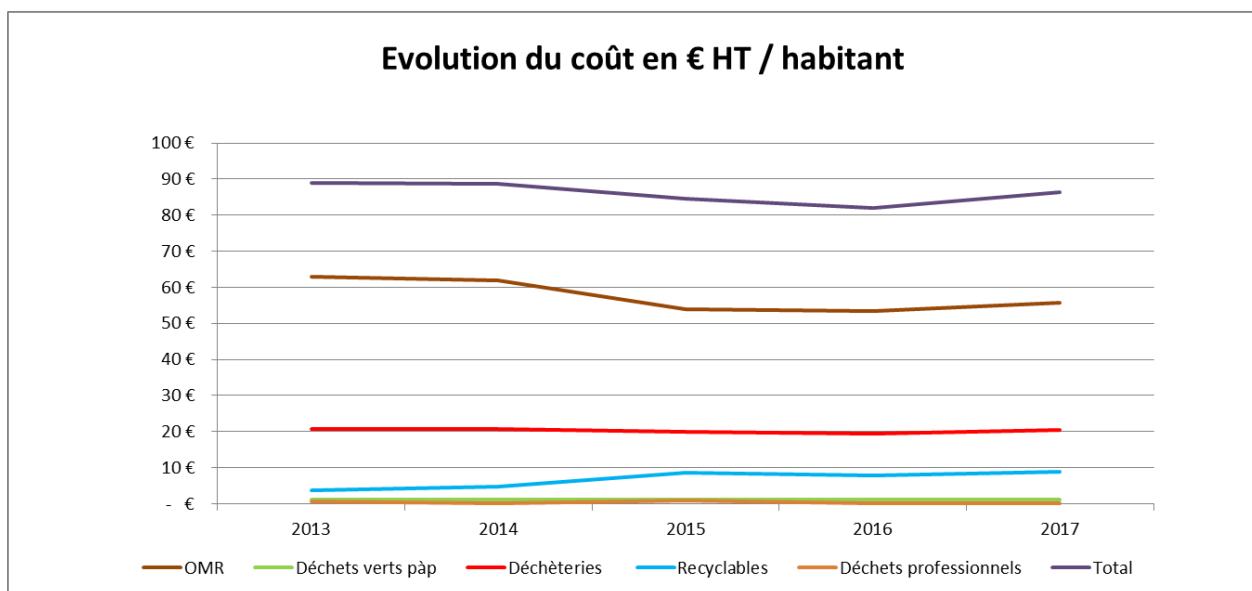
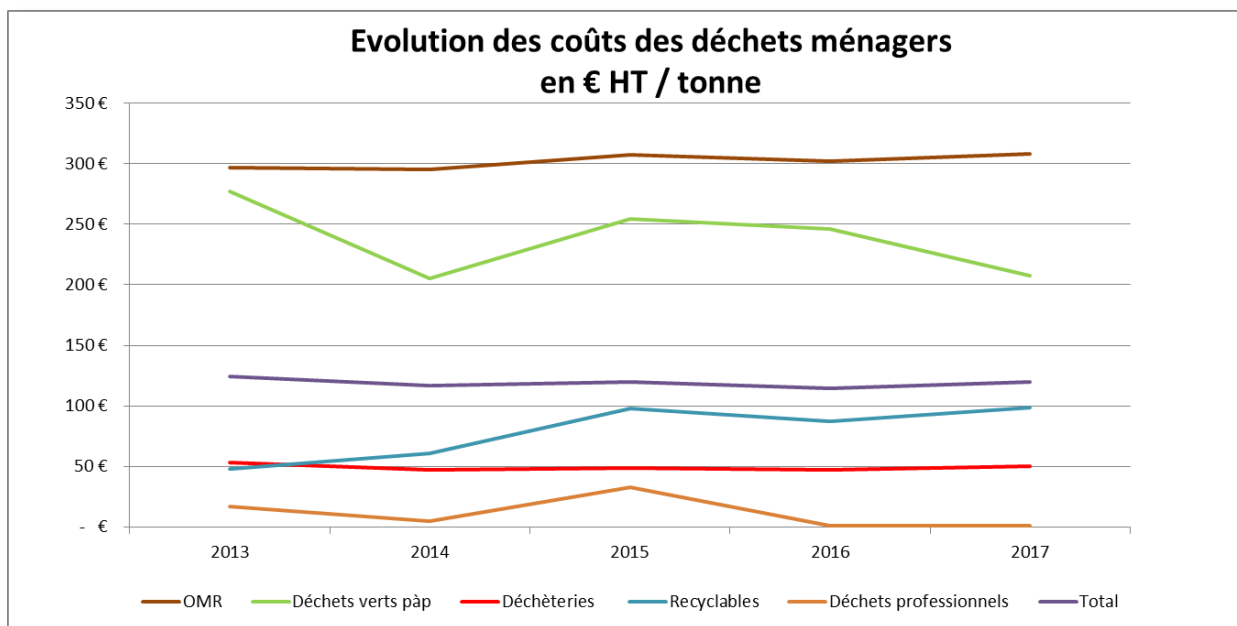
Si on compare le coût du service d'élimination des ordures résiduelles à celui des recyclables, **l'impact positif du geste de tri est évident** puisqu'une tonne de déchets collectée sélectivement et recyclée ne coûte que **98 €**, soit **9 € par habitant en 2017**.

4.3 Evolution des coûts aidés

L'évolution des coûts aidés varie chaque année en fonction de facteurs plus ou moins favorables comme :

- l'évolution des tonnages de déchets pris en charge,
- l'évolution démographique,
- l'évolution des quantités de matériaux livrés pour valorisation,
- l'évolution des prix suite à la réactualisation des prix (carburant...), au taux de TVA,
- l'évolution des cours de rachat des matériaux,
- l'évolution des cahiers des charges des agréments des Eco-organismes qui conditionnent le calcul des soutiens versés aux collectivités

Les graphiques suivants permettent d’observer l’évolution des coûts sur une période de 5 ans.



	Coût aidé €HT / tonne					Coût aidé € HT / habitant					Réf ^{el} nat ^{al} Ademe 2017 (données 2014)
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	
OMR	297 €	295 €	307 €	302 €	308 €	63 €	62 €	54 €	53 €	56 €	56 €
Déchets verts p&ap	277 €	205 €	255 €	246 €	207 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	
Déchèteeries	53 €	47 €	49 €	48 €	50 €	21 €	21 €	20 €	19 €	21 €	20 €
Recyclables	48 €	61 €	98 €	87 €	98 €	4 €	5 €	9 €	8 €	9 €	11 €
Déchets professionnels	17 €	5 €	33 €	1 €	1 €	1 €	0,2 €	1 €	0,03 €	0,02 €	6 € *
Total	125 €	116 €	120 €	115 €	120 €	89 €	89 €	85 €	82 €	86 €	93 €
											* Autres

Les coûts ont augmenté en 2017.

Le coût à la tonne augmente de 4 % et le coût à l’habitant de 5 %.

Néanmoins le coût moyen à l’habitant se situe en dessous de la moyenne nationale.

Perspectives et projets :

L'objectif est de contenir nos dépenses et maintenir les coûts, tout en ayant le souci de l'amélioration de la qualité de nos services.

Des travaux de mise aux normes et de rénovation ont été entrepris en 2017 à la déchèterie de Bonneval. Un 2nd appel d'offres sera lancé en début d'année 2018 afin de réaliser des travaux sur la déchèterie de Brou.

Le Programme Local de Prévention des Déchets s'est achevé en 2017. Néanmoins les actions se poursuivent. Plusieurs partenariats et une certaine dynamique ont été créés sur le territoire. Une suite est envisagée avec l'ADEME sous la forme d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (Codec) qui devrait être signé en 2018.

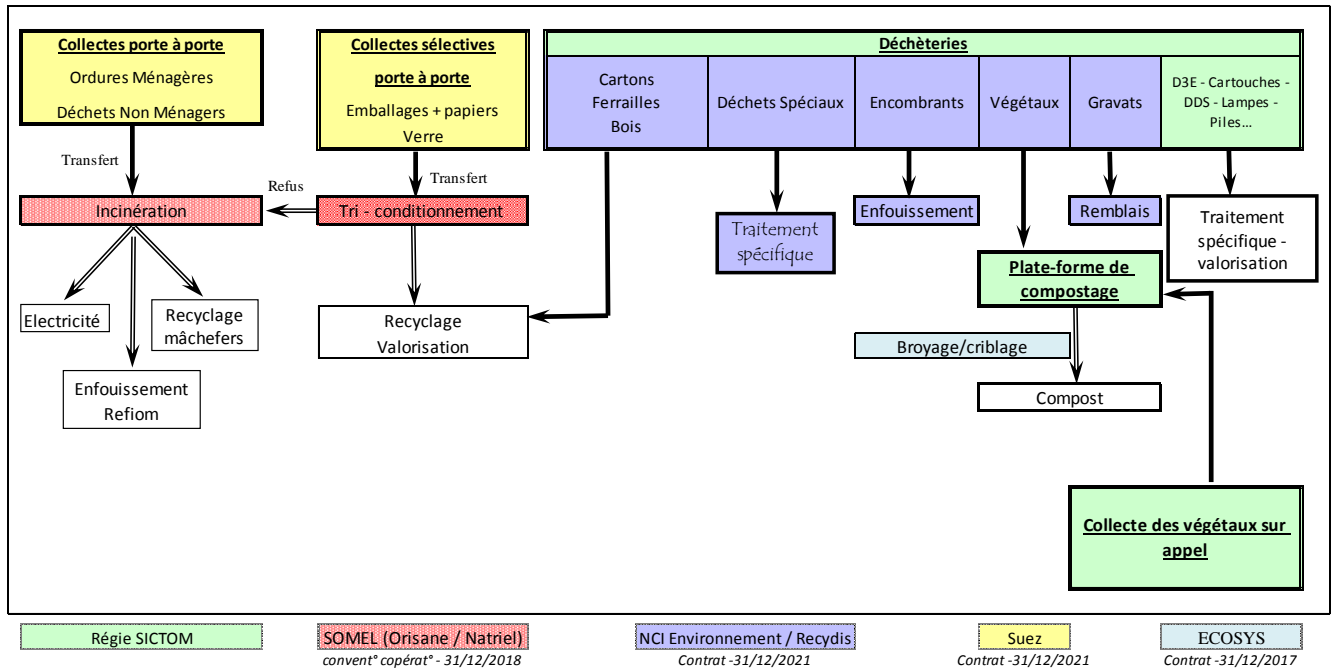
Des décisions lourdes de conséquences devront aussi être prises consécutivement à la fin de la DSP qui lie Orisane et Chartres Métropole et à la fin de la convention de coopération qui lie les membres du SOMEL jusqu'au 31.12.2018.

A cela s'ajoute les mouvements liés à l'évolution de l'intercommunalité qui impactent l'organisation territoriale de notre syndicat. Ainsi au 01.01.2018, 4 communes quitteront le SICTOM BBI pour adhérer à la communauté d'agglomération de Chartres Métropole.

4^{ème} PARTIE

SYNTHESE

I - LE SERVICE

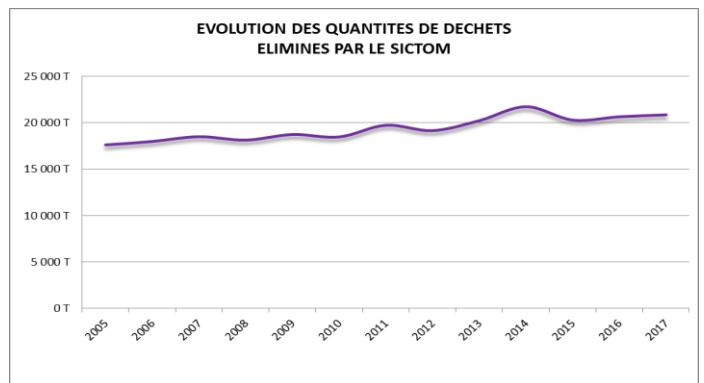


II - LES INDICATEURS TECHNIQUES

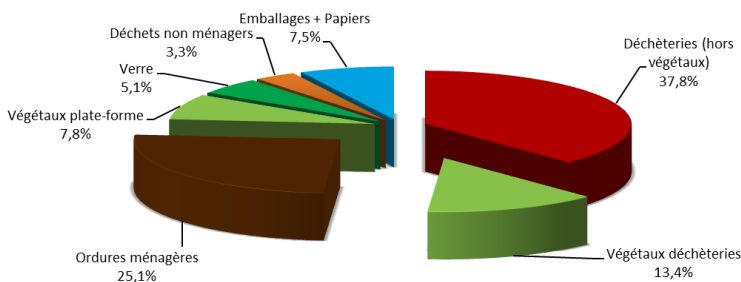
20 914 tonnes traitées, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2016

	SICTOM BBI			Eure et Loir*	Moyenne nationale*
	2015	2016	2017		
TOTAL	673 kg/hab	680 kg/hab	687 kg/hab	591 kg/hab	573 kg/hab
Ordures ménagères incinérées	176 kg/hab	177 kg/hab	181 kg/hab	250 kg/hab	269 kg/hab
Collecte sélective	88 kg/hab	90 kg/hab	91 kg/hab	70 kg/hab	76 kg/hab
Déchèteries & plate-forme compostage	409 kg/hab	413 kg/hab	416 kg/hab	241 kg/hab	198 kg/hab

* Scs : Ademe - Référentiel national 2015



REPARTITION DE LA PRODUCTION DE DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SICTOM EN 2017 (en poids)



	2016 - 2017	Depuis PLP* 2011 - 2017
Ordures incinérées	➔ 2%	➔ -21%
Collecte sélective	➔ 1%	➔ 6%
Ordures Ménagères et assimilées	➔ 2%	➔ -14%
Déchèteries	➔ -1%	

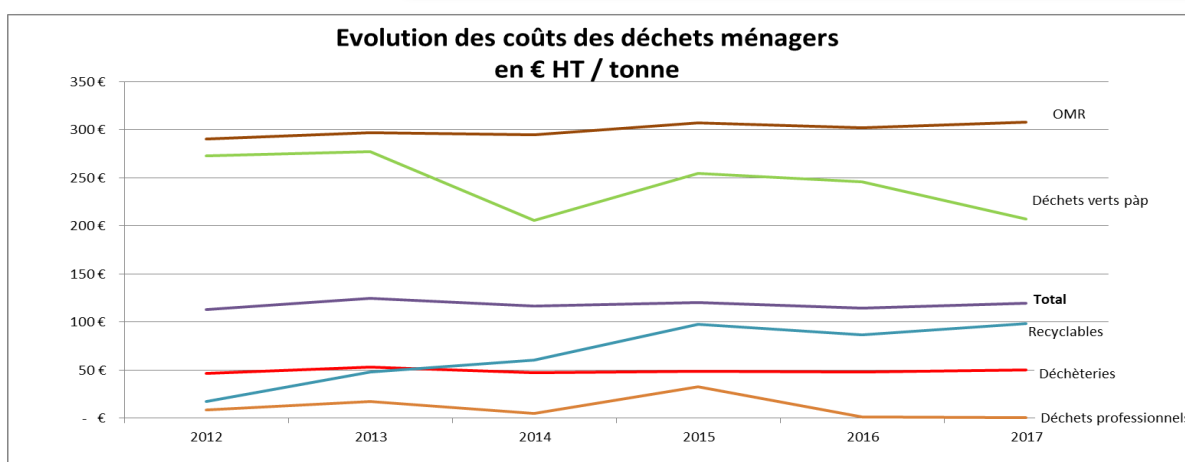
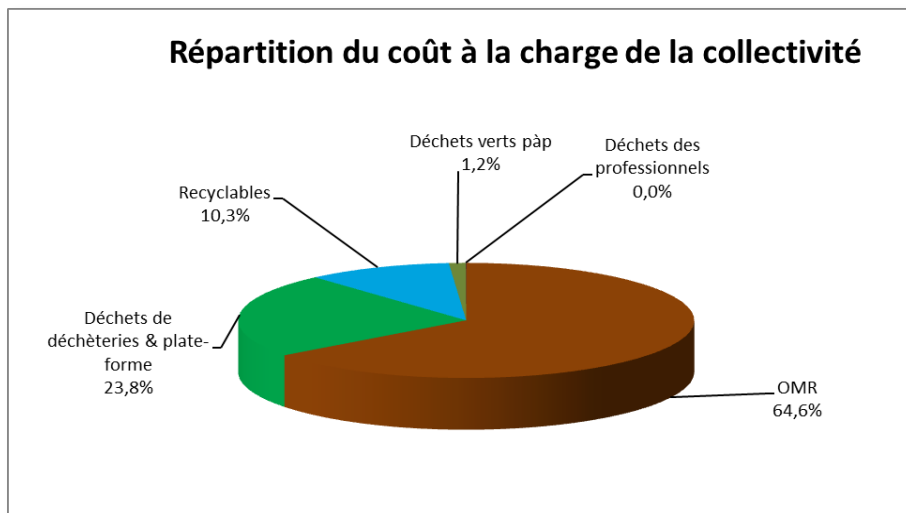
* Programme Local de Prévention

Depuis la diminution sensible des tonnages collectés en porte à porte en 2015, la tendance est à une légère hausse. Néanmoins l'objectif du Programme Local de Prévention (-7 % du poids des ordures ménagères et assimilées entre 2011 et 2016) est largement atteint : -14 % entre 2011 et 2017.

Quant aux déchets collectés en déchèteries, leur production demeure supérieure à la moyenne et, bien qu'en 2017, elle diminue de 1 %, sa courbe d'évolution reste ascendante.

III - LES INDICATEURS FINANCIERS

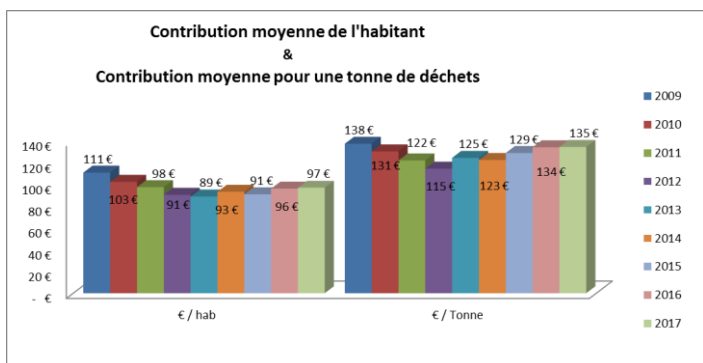
Les ordures ménagères résiduelles incinérées représentent toujours la charge financière la plus importante (64 % des coûts HT).



Modalités de financement

- ⇒ **Produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçu pour 2017 : 2 817 501.00 €**
- ⇒ La TEOM est répartie selon deux taux appliqués sur les bases foncières bâties :

Logements desservis par		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1 collecte hebdomadaire	33 communes historiques	16,79 %	15,35 %	14,35 %	12,89 %	12,07%	12,07 %	12,54%	12,67%	13,24%	13,24%
	8 n ^{elles} communes						11,50 %	11,95%			
2 collectes hebdomadaires		20,99 %	19,18 %	17,94 %	16,11%	15,09%	15,09%	15,68%	15,84%	16,55%	16,55%



	Coût aidé € HT / habitant					Réf ^{nat} Ademe 2017 (données 2014)
	2013	2014	2015	2016	2017	
OMR	63 €	62 €	54 €	53 €	56 €	56 €
Déchets verts pàp	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	
Déchèteries	21 €	21 €	20 €	19 €	21 €	20 €
Recyclables	4 €	5 €	9 €	8 €	9 €	11 €
Déchets professionnels	1 €	0,2 €	1 €	0,03 €	0,02 €	6 € *
Total	89 €	89 €	85 €	82 €	86 €	93 €
						* Autres

La contribution (TEOM) demandée est de 97€ par habitant et de 135€ par tonne. Elle est inférieure au montant moyen constaté en France : 104 € / habitant (Sce : Ademe - Référentiel national des coûts 2017)

Le coût de gestion globale des déchets ménagers (moyenne du coût aidé HT : 86 €/habitant) est inférieur à la moyenne nationale (93€), cependant il a augmenté de 4,8 % en 2017